

Saison
2020-2021

Mémento

**COMITÉ
DEUX SÈVRES
FFHANDBALL**



Permanences :

lundi et mardi de 14 h à 18 h
jeudi de 14 h à 18 h 30
et vendredi de 9 h à 12 h

OU sur rendez-vous.

Table des matières

INDEX	4
ADRESSES UTILES	5
SALARIES	6
MUTATIONS	6
PROCEDURE	7
DOSSIER DE MUTATION	7
SITUATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX MUTATIONS	9
CAS DE MUTATIONS GRATUITES	10
LICENCES	11
POINT DE DEPART DES DELAIS DE QUALIFICATION	11
DATES DE QUALIFICATION	11
CATÉGORIES DE LICENCE	12
NATURE DES LICENCES	13
CERTIFICAT MEDICAL	14
CHANGEMENT DE SITUATION	15
CALCUL DE L'AGE SPORTIF	15
CONTACTS	15
ASSURANCES	16
ASSURANCE DU CLUB	16
ASSURANCE DU LICENCIÉ	16
TARIFS	17
TARIFS (SUITE)	18
REPARTITION DES TARIFS DES LICENCES	18
PARTIE ARBITRAGE	19
APPELLATIONS	19
JUGE-ARBITRE OBLIGATOIRES - STAGES OBLIGATOIRES	19
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FORMATION	19
DESIGNATIONS	22
ORGANISATION DE L'ARBITRAGE DES RENCONTRES	22
ABSENCE D'UN JUGE-ARBITRE LORS D'UNE RENCONTRE SENIOR ET -18 ANS	24
JOURNEE « VIENS ARBITRER AVEC MOI ! »	24
LABEL ECOLE D'ARBITRAGE	24
PARTIE ORGANISATION DES COMPETITIONS	27
NIVEAU DE JEU PAR ANNEE D'AGE	27
PRATIQUE COMPETITIVE MASCULINE ET FEMININE	27
TEMPS DE JEU ET BALLONS UTILISES	27
ORGANISATION DES COMPETITIONS	27
CHAMPIONNATS SENIORS	27
<i>Championnat Masculin</i>	27
<i>Championnat Féminin</i>	27
<i>Championnat -18 ans</i>	28
FORFAITS	28
MODALITES DE CLASSEMENT	28
COUPE DES DEUX-SEVRES SENIORS ET JEUNES	28
COUPE DE FRANCE	29
CHAMPIONNATS JEUNES	30
SITUATIONS PARTICULIERES	30
DIRECTIVES ADMINISTRATIVES	30
CONCLUSION DE MATCH	30

FEUILLE DE MATCH ELECTRONIQUE (FDME)	32
MODIFICATION DE MATCH	32
RAPPEL DE QUELQUES POINTS DE REGLEMENT	33
<i>Tenue de jeu</i>	33
<i>Responsable de salle</i>	33
<i>Relations entre équipes d'un même club</i>	34
<i>Tournois et rencontres amicales</i>	34
<i>Regroupements temporaires d'équipes</i>	34
EN CAS DE DEFAILLANCE	34
<i>Feuille de match version PAPIER</i>	34
<i>Communication des résultats : Par le club recevant</i>	34
SOUS-COMMISSION QUALIFICATION	35
COMMISSION DISCIPLINE	38
ENGAGEMENT DES POURSUITES	38
RAPPORT DU JUGE-ARBITRE	38
AUTRES RAPPORTS.....	38
COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS.....	39
CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT	40
EXIGENCES MINIMALES	40
INFORMATIONS RESSOURCES	41
COMMISSION TECHNIQUE	43
FORMES DE JEU - CHAMPIONNATS -9 ANS, -11 ANS, -13 ANS ET -15 ANS	43
DETECTION	50
SELECTIONS DEPARTEMENTALES	52
<i>SELECTIONS MASCULINES</i>	53
<i>SELECTIONS FEMININES</i>	54
CENTRE DE PERCEPTIONNEMENT SPORTIF (C.P.S.).....	55
<i>CPS SUD</i>	55
<i>CPS NORD</i>	55
FILIERE 79 - HBC CELLES SUR BELLE-MEP	56
HANDBALL EN MILIEU SCOLAIRE	56
FORMATION DE CADRES	57
SOIREES ET CAFES TECHNIQUES	57
RELATION AVEC LES DIFFERENTES COMMISSIONS DU COMITE.....	58
SECTORISATION DU TERRITOIRE.....	58
DEVELOPPEMENT/SERVICE AUX CLUBS	60
COMMISSION COMMUNICATION	61
OUTIL VIDEO « AU CŒUR DES CLUBS »	61
ACTIONS RECONDUITES	61
OUTILS SUPPORTS	61
PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	61
QUESTIONNAIRE	61
SENSIBILISATION AU « ZERO DECHET »	61
TROMBINOSCOPE	61
COMMISSION EQUIPEMENTS	62
CLASSEMENT DES SALLES.....	62
USAGE DES COLLES ET RESINES.....	63
NOTES PERSONNELLES	65
COORDONNEES DES CLUBS	66

INDEX

A			
<i>Absence d'arbitre</i>		29, 46	
<i>Age</i>	16, 17, 32, 42, 43		
<i>Assurance</i>		18	
B			
<i>Ballon</i>		32	
<i>Binôme</i>	28, 29		
<i>Boutique du comite</i>		65	
C			
<i>Certificat médical</i>		16	
<i>Challenge</i>		33	
<i>Championnats jeunes</i>		36	
<i>Championnats seniors</i>		32	
<i>Classement</i>			
<i>Modalités</i>		33	
<i>Cmcd</i>	32, 41, 47		
<i>Colles</i>		68	
<i>Conclusion de match</i>		27	
D			
<i>Désistement</i>		27	
<i>Disqualification</i>	35, 43		
<i>Distance</i>		37	
<i>Durée des rencontres</i>		35	
F			
<i>Feuille de match électronique</i>			
<i>Fdme</i>		28, 38	
<i>Forfait</i>	28, 32, 33, 38		
<i>Formation des jeunes arbitres</i>		26	
H			
<i>Horaire</i>		37	
I			
<i>Indemnités</i>		28	
			<i>Inversion</i> 39
			J
			<i>Jets de 7 mètres</i> 35
			<i>Joueur sélectionné</i> 43
			L
			<i>Label</i> 29
			<i>Licences</i> 12
			<i>Location/prêt de materiels</i> 65
			M
			<i>Maillot</i> 28, 35, 36, 39
			<i>Modification</i> 27, 38, 43
			<i>Mutation</i> 8, 12
			Q
			<i>Qualification</i> 42
			R
			<i>Refus</i> 27, 28
			<i>Règle n/2</i> 42
			<i>Regroupements temporaires d'équipes</i> 41
			<i>Rencontres amicales</i> 41
			<i>Report</i> 38
			<i>Restrictions d'utilisation des joueurs</i> 42
			<i>Resultats</i> 37
			S
			<i>Selections</i> 56, 57, 58
			<i>Statut arbitre</i> 23, 24
			T
			<i>Tarifs</i> 8, 20, 21
			<i>Temps de jeu</i> 32
			<i>Tenue</i> 28, 39
			<i>Tournois</i> 28

ADRESSES UTILES

Organisme	Téléphone	Mail
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations 79		
30, rue de l'Hôtel de Ville 79000 NIORT	05.49.17.27.00	ddcspp-directeur@deux-sevres.gouv.fr
Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) 79		
28 rue de la Blauderie CS 38539 79000 NIORT	05.49.06.61.10	cdos79@franceolympique.com
CRIB Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles		
28 rue de la Blauderie CS 38539 79000 NIORT	05.49.06.61.10	crib79@franceolympique.com
Fédération Française de Handball		
1 rue Daniel Costantini CS 90047 94046 Créteil	01.56.70.72.72	ffhandball@ffhandball.net
Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball		
174, avenue du Truc 33700 MERIGNAC		
Site Mérignac	05.56.79.67.67	6000000@ffhandball.net
Site Gond-Pontouvre	05.16.53.01.58	
Site Limoges	05.19.39.80.39	
Comités départementaux	Téléphone	Mail
Comité 16 - Charente		
34 bis rue de Saintes 16000 ANGOULEME	05.45.95.15.08	6016000@ffhandball.net
Comité 17 - Charente-Maritime		
Gymnase du Grand Coudret 100 rue du Dr Jean 17100 SAINTES	05.46.93.66.80	6017000@ffhandball.net
Comité 19 - Corrèze		
42, avenue Jean Cariven 19240 ALLASSAC	05.55.22.83.10	6019000@ffhandball.net
Comité 23 - Creuse		
Place de la Mairie 23300 LA SOUTERRAINE		6023000@ffhandball.net
Comité 24 - Dordogne		
46, rue Kléber 24000 PERIGUEUX	06.26.34.91.02	6024000@ffhandball.net
Comité 33 - Gironde		
174, avenue du Truc 33700 MERIGNAC	05.56.43.09.13	6033000@ffhandball.net
Comité 40 - Landes		
5, square Guynemer 40140 SOUSTONS	06.25.52.56.07	6040000@ffhandball.net
Comité 47 - Lot-et-Garonne		
997, avenue Jean Bru, bât. A 47000 AGEN	06.77.18.11.48	6047000@ffhandball.net
Comité 64 - Pyrénées-Atlantiques		
12, rue du Professeur Garrigou Lagrange 64000 PAU	05.59.14.18.70	6064000@ffhandball.net
Comité 86 - Vienne		
Parc des sports des Ecluzelles 86360 CHASSENEUIL DU POITOU	05.49.62.59.66	6086000@ffhandball.net
Comité 87 - Haute-Vienne		
44, rue Rhin et Danube 87280 LIMOGES	05.87.19.65.01	6087000@ffhandball.net

SALARIES



Emilien LARRIERE
ENCADREMENT TECHNIQUE
Tél : 06.87.81.03.38

6079000.tec@ffhandball.net



Sandra REISCH
SECRETARIAT
Tél : 05.49.06.61.15

6079000@ffhandball.net



Lucie LAGRANGE
COMMUNICATION
Tél : 06.51.97.61.78

6079000.com@ffhandball.net

MUTATIONS

MUTATIONS (payant à partir de 2007)

CATEGORIES	Cotisation FFHB	Cotisation Nouvelle-Aquitaine	TARIFS 2020/2021
+ de 16 ans (né en 03 et avant)	90 euros	60 euros	150 euros
13 à 16 ans (2007 à 2004)	54 euros	25 euros	79 euros

Tout titulaire d'une licence « pratiquant », âgé de 12 ans et plus, et tout titulaire d'une licence « dirigeant » désirant changer de club « principal » est soumis au régime des mutations décrit ci-après.

- **Les mutations des titulaires d'une licence « pratiquant, mention joueur » de moins de 13 ans sont gratuites** mais doivent faire l'objet d'une procédure informatique de mutation, sans que celle-ci ne donne lieu à l'établissement du dossier décrit plus loin. Elles donnent lieu à une licence de type A.
- **Les titulaires d'une licence « pratiquant, mention joueur, corpo ou loisir », ne sont pas soumis au régime des mutations décrit ci-après dès lors que la licence sollicitée dans le club d'accueil est une licence « pratiquant, mention corpo ou loisir » ou une licence « dirigeant ».**
- **Les titulaires d'une licence « dirigeant », ne sont pas soumis au régime des mutations décrit ci-après dès lors que la licence sollicitée dans le club d'accueil est une licence « pratiquant, mention corpo, loisir ou Handfit ».**
- **Les titulaires d'une licence « pratiquant, mention Handensemble, Babyhand, Handfit, ... », ne sont pas soumis au régime des mutations décrit ci-après dès lors que la licence sollicitée dans le club d'accueil est une licence « pratiquant, mention Handensemble, Babyhand, Handfit, ... ».**

Une seule mutation en période officielle et une seule mutation hors période officielle sont autorisées par saison et par licencié.

Procédure

La procédure de mutation est initiée par le nouveau club principal du demandeur selon la procédure informatique en vigueur dans Gest'hand.

1. Se connecter à Gest'hand
2. Rechercher l'individu à partir des informations suivantes : nom, prénom, date et lieu de naissance
3. L'individu existe dans la base ; cliquez sur « ouvrir »
4. Dans la page qui s'ouvre, cliquez sur « nouvelle licence »
5. Sélectionnez le type de licence et cliquez sur « demander la mutation »
6. Le licencié possède une adresse mail ; cliquez sur « envoyer ». Un e-mail lui est envoyé pour finaliser sa demande de licence
7. Le licencié doit ensuite compléter le formulaire (procédure identique à la prise de licence)
8. Une fois son formulaire complété, le club doit vérifier les informations et les justificatifs (si nécessaire) puis valider la licence. Dans le même temps, un mail est envoyé au club quitté avec la lettre de démission ET la ligue reçoit la demande de qualification

L'avis de changement de club pré-renseigné est envoyé automatiquement par courrier électronique (sur leur boîte officielle) :

- au club quitté (la date d'envoi dans la boîte officielle du club est archivée et la lecture du courrier peut être vérifiée) pour signifier la démission du licencié :
- à la ligue dont dépend le club quitté
- à la FFHB ;
- à la ligue du club d'accueil ;
- au club d'accueil

La date d'envoi de cet avis est la date de transmission par le club d'accueil, du dossier complet de demande de mutation.

Le dossier est considéré transmis complet :

- après téléchargement du dernier des documents administratifs nécessaires (justificatif d'identité, document médical, titre administratif, et tous documents requis par la réglementation),
- après que le club a validé informatiquement la demande de licence (création, renouvellement ou mutation),
- après transmission des éventuels paiements requis par la réglementation.

Dossier de mutation

1. Pour toutes les mutations du 1^{er} juin au 31 août 2020 :

Le club d'accueil constitue un dossier selon la procédure informatique en vigueur dans Gest'hand.

Ce dossier comprend notamment :

- les documents médicaux,
- les éléments justifiant le cas échéant une mutation hors période mentionnés dans le paragraphe ci-après,
- la photocopie lisible d'une pièce officielle d'identité avec photo et précisant la nationalité du licencié.

Pour les dossiers de la compétence des commissions régionales, seuls les dossiers complets validés et transmis par le club d'accueil entre le 1^{er} juin et le 31 août sont considérés en « période officielle ».

2. Pour les mutations à partir du 1er septembre 2020 :

Le licencié remet également à son nouveau club, les éléments apportant la preuve de la modification de la situation professionnelle ou du régime des études, ainsi que l'attestation probante de nouveau domicile.

- scolaires et universitaires : certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement pour la nouvelle saison
- employés du secteur public ou assimilés : copie de l'avis de mutation ou de nomination
- employés du secteur privé : certificat de travail de l'employeur quitté et copie de l'accusé de réception par l'URSSAF de la Déclaration Préalable à l'Embauche établie par le nouvel employeur
- licencié ayant retrouvé un emploi : certificat d'inscription à Pôle Emploi pour la saison précédente et copie de l'accusé de réception par l'URSSAF de la Déclaration Préalable à l'Embauche établie par le nouvel employeur
- modification de situation du conjoint : pour un licencié dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du conjoint, les justificatifs à fournir sont ceux concernant ce dernier
- *situation de concubinage ou de PACS* : pour un licencié en situation de concubinage ou pacsé dont la mutation est motivée par une modification de la situation professionnelle du concubin ou du partenaire de PACS, une pièce justificative de stabilité de concubinage doit également être fournie

À défaut, un contrat de location établi conjointement et solidairement, portant les noms des deux personnes, peut s'y substituer.

L'attestation de nouveau domicile doit être validée par un document officiel ou, à défaut, par une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant accompagnée d'un justificatif de domicile de l'hébergeant.

Si tout ou partie des dispositions prévues pour bénéficier d'une mutation hors période n'est pas remplie, le licencié concerné peut solliciter auprès du club quitté une lettre de non-opposition. Ce document, signé du président, précise expressément que le club quitté ne s'oppose pas à la mutation du demandeur, ou justifie les motifs de son opposition.



À défaut d'opposition dans un délai de sept jours à compter de la réception de l'avis de changement de club, le club quitté est réputé ne pas s'opposer à la mutation hors période.



Cette possibilité n'est offerte qu'aux licencié(e)s de 17 ans et plus. Elle donne lieu à la délivrance d'une licence de type D. Elle ne permet pas d'évoluer dans un championnat national (y compris les championnats nationaux jeunes). Dans les ligues ultramarines, cette possibilité ne permet pas d'évoluer dans la plus haute division régionale.

Situations particulières relatives aux mutations

1. Retour au club quitté

Une licence de type A peut être attribuée dans le cas où le demandeur d'une mutation revient au club quitté. Le délai minimum entre les deux demandes est de 9 mois. Le club quitté est le dernier club dans lequel le demandeur était licencié.

Exemple :

- saison n club A → club B
- saison n + x club B → club A

Pour bénéficier de cette disposition, le demandeur doit joindre au dossier de mutation la validation par la ligue quittée de la conformité de sa demande avec la réglementation en vigueur. À défaut, une licence de type D est attribuée. **Les dispositions dites « de retour au club quitté » ne s'appliquent pas aux mutations demandées entre le 1er janvier et le 31 mai.**

Cette disposition ne permet pas d'obtenir la gratuité de la licence.

2. Juges-arbitres

Si un juge-arbitre ou un juge-arbitre jeune change de club pendant la période officielle des mutations, sa fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés, pour la nouvelle saison, au bénéfice du club quitté. Si la mutation est réalisée hors de la période officielle des mutations, sa fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du club quitté pour la saison en cours et pour la suivante.

En cas de mutations successives d'un juge-arbitre ou d'un juge-arbitre jeune sur plusieurs saisons consécutives, et en l'absence d'accord écrit entre les clubs concernés, sa fonction de juge-arbitre ou de juge-arbitre jeune et ses arbitrages sont comptabilisés au bénéfice du dernier club quitté.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le licencié concerné n'était pas répertorié comme juge-arbitre ou juge-arbitre jeune au moment de la mutation.

3. Licenciés « dirigeants »

Si après avoir changé de club principal, un licencié « dirigeant » sollicite une licence « pratiquant, mention joueur » au cours de la même saison dans son nouveau club, il doit acquitter le montant de la mutation « pratiquant joueur » correspondante, et une licence de type B ou C lui est délivrée selon la période de dépôt de la demande.

Le titulaire d'une licence « dirigeant », licencié l'année N dans un club et qui souhaite se voir attribuer une licence « pratiquant, mention joueur » la saison N+1 dans un autre club est soumis aux règles générales de mutation.

4. Licenciés « pratiquant, mention corpo ou loisir »

Si après avoir changé de club principal, un licencié « pratiquant, mention corpo ou loisir » sollicite une licence « pratiquant, mention joueur » au cours de la même saison dans son nouveau club, il doit acquitter le montant de la mutation « pratiquant joueur » correspondante, et une licence de type B ou C lui est délivrée selon la période de dépôt de la demande.

5. Transfert international

Pour toute demande de licence pour un individu provenant d'une fédération étrangère, un dossier de transfert international doit être renseigné dans Gest'hand. Il faudra vous rapprocher de la Fédération Française - Commission Statuts et Réglementation, laquelle a la charge de ces dossiers (Sandrine DECHENEUX au 01 56 70 72 51 - s.decheneaux@ffhandball.net).

Le licencié ayant été licencié à l'étranger revenant en France devra faire une demande de transfert même s'il a été non licencié la ou les saison(s) précédente(s).

Si toutefois, cette case est cochée par erreur, informer le « Support Gest'hand » (Lien) pour qu'il procède à la rectification ou signaler le auprès de la Ligue.

Cas de mutations gratuites

1. Jeunes

Après étude par la commission compétente, **une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licencié(e)s de moins de 17 ans :**

- à la suite d'un changement de domicile des parents, si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club ;
- si le club quitté n'a pas d'équipe engagée la saison suivante dans une catégorie d'âge où le (la) licencié(e) peut évoluer. Toutefois, une mutation effectuée en période officielle ou hors période sans précision concernant cette situation particulière ne pourra bénéficier a posteriori ni d'une mutation gratuite ni d'une licence A.

Si le licencié ayant bénéficié d'une mutation dans le cadre de l'article 57.3.1 b) ci-dessus décide de revenir dans son club d'origine la saison suivante car ce club a une équipe engagée dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent lui être accordées.

Pour les licenciés de moins de 17 ans, une mutation hors période, peut être accordée, même en l'absence de justificatifs. L'avis du club quitté doit être joint à la demande. Une licence de type D est alors délivrée. Cette licence ne permet pas d'évoluer dans une compétition nationale. Cette disposition n'est applicable ni aux licenciés figurant sur les listes nationales des sportifs de haut niveau de la saison en cours.

2. Adultes

Après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licenciés de plus de 16 ans, si le club quitté n'a pas d'équipe engagée la saison suivante dans une compétition + 16 ans permettant au licencié d'évoluer.

Toutefois, une mutation effectuée en période officielle ou hors période sans précision concernant cette situation particulière ne saurait bénéficier a posteriori ni d'une mutation gratuite ni d'une licence A.

Si le licencié ayant bénéficié d'une mutation dans le cadre de l'article 57.4.1 du règlement fédéral décide de revenir dans son club d'origine la saison suivante car ce club a une équipe engagée dans une catégorie d'âge où le licencié peut évoluer, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent lui être accordées.

3. Création de club

Lorsqu'un club ou une section de club (masculine ou féminine) se crée dans une commune où il n'y avait, la saison précédente, aucun club (ou section) de Handball, la Ligue régionale est compétente, en référence au projet territorial, pour décider de délivrer une licence de type A aux ressortissants de cette commune, licenciés la saison précédente dans un autre club, sous réserve qu'ils justifient de leur résidence dans cette commune ou les communes limitrophes.

La décision de la ligue n'est pas susceptible de recours.

Un dossier de mutation est déposé dont la gratuité est acquise dans la limite de 10, au bénéfice des licenciés de 17 ans et plus, et dans la limite de 10 au bénéfice des licenciés de moins de 17 ans.

Les licenciés ne pouvant justifier de leur résidence dans cette commune ou dans les communes limitrophes sont astreints aux règles générales des mutations.

4. Modification du régime d'activité

En cas de modification du régime d'activité d'un club départemental ou d'une section (masculine ou féminine) de club départemental (mise en sommeil, cessation d'activité, dissolution), le ou les clubs d'accueil des licenciés de moins de 18 ans appartenant à une liste de clubs départementaux de proximité, liste établie par le comité concerné, bénéficient de la gratuité des mutations, avec attribution d'une licence de type A. Les licenciés de 18 ans et plus bénéficient également de la gratuité des mutations. Une licence de type A leur est délivrée lorsque la demande est déposée entre le 1er juin et le 31 décembre, si le licencié opte pour une pratique de niveau départemental. Une licence B est délivrée dans tous les autres cas. Dans tous les cas, un dossier de mutation doit être rempli afin d'acter le changement de club.

LICENCES

Point de départ des délais de qualification

Les délais de qualification du licencié (création, renouvellement ou mutation) courent à compter de la date (J) de transmission du dossier complet par le club à la ligue par voie informatique.

Le dossier est considéré transmis complet :

- après téléchargement du dernier des documents administratifs nécessaires (justificatif d'identité, document médical, titre administratif, et tous documents requis par la réglementation),
- après que le club a validé informatiquement la demande de licence (création, renouvellement ou mutation),
- après transmission des éventuels paiements requis par la réglementation.

Dates de qualification

Sous réserve d'avoir respecté les dispositions relatives à la procédure informatique de création de licence, de renouvellement de licence ou de mutation, si aucune irrégularité n'est constatée, le licencié est qualifié, selon sa situation antérieure, dans les délais ci-après :

- création de licence : J+1;
- renouvellement de licence au sein d'un même club : J+1;
- changement de catégorie de licence au sein d'un même club : J+1
- mutation : J+1

(Exemple : Date de transmission du dossier complet par le club à la ligue : 15 septembre - Date de qualification sans procédure de mutation : 15 + 1 = 16 septembre).

Cette date de qualification est la seule à prendre en compte pour une participation à une compétition, elle ne saurait donc faire l'objet d'une interprétation sur les délais prévus par les textes réglementaires (Exemple : si la date de qualification tombe un dimanche, le joueur ne saurait participer à une compétition le samedi)

Aucun dossier incomplet ne pouvant être transmis aux ligues, aucune date de qualification ne pourra être antérieure à la date de transmission par le club à la ligue.

Le tableau ci-dessous est établi à titre indicatif, le texte faisant foi :

TYPES LICENCE	CIRCONSTANCES
A	Première demande de licence Renouvellement de licence A dans le même club Mutation entre le 1 ^{er} juin et le 31 décembre avec retour au club quitté (art 57.2) Mutation entre le 1 ^{er} juin et le 31 décembre d'un joueur avec statut professionnel Renouvellement d'une licence B Renouvellement d'une licence D
B	Mutation entre le 1 ^{er} juin et le 31 août (Exceptionnellement cette saison en raison de la crise sanitaire COVID-19) Mutation entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre avec justificatif Renouvellement d'une licence C
C	- Transfert international et mutation entre le 1 ^{er} janvier et le 31 mai (hors ProD2, LFH et LNH)
D	Mutation entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre avec seulement l'accord du club quitté ou sans justificatif pour les licenciés de 17 ans et plus (art. 57.1) Mutation entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre sans justificatif pour les licenciés de moins de 17 ans (art. 57.3.3) (Exceptionnellement cette saison en raison de la crise sanitaire COVID-19)

CATÉGORIES DE LICENCE

La FFHB définit **trois catégories de licences principales** : « pratiquant », « dirigeant » et « évènementielle », de caractéristiques différentes selon la situation du demandeur. Ces licences peuvent être délivrées avec plusieurs mentions distinctes. Chaque licence, avec sa ou ses mention(s), permet d'accéder à différentes formes de pratiques, fonctions et activités.

Un licencié « pratiquant » peut cumuler plusieurs licences de mentions différentes, relatives à des types de pratique différents, éventuellement dans des clubs différents (dans ce cas un des clubs est considéré comme club « principal »).

Le tableau suivant décrit les principales prérogatives que confèrent les licences délivrées par la FFHB. Il est établi pour information et sous réserve de l'appréciation, en cas de litige, de la commission des réclamations et litiges et du jury d'appel.

Catégorie	Fonctions				
	Accéder à toutes les formes de pratiques	Arbitrer en compétition	Exercer toute fonction officielle dans une rencontre	Exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club	Etre élu (comité, ligue, fédération)
Pratiquant	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (1)	OUI (2)
Dirigeant	NON	NON	OUI	OUI (3)	OUI (2)
Évènementielle	OUI (4)	NON	NON	NON	NON

(1) Sauf pour les titulaires d'une licence « pratiquant international »

(2) Si le licencié est majeur

(3) Sauf pour les titulaires d'une licence dirigeant au titre d'un comité ou d'une ligue

(4) Sauf en pratiques compétitives fédérales et corporatives

Nature des licences

La FFHB délivre des licences de caractéristiques différentes selon la situation du postulant.

1. LICENCE « PRATIQUANT »

Le titulaire d'une licence « pratiquant » peut, éventuellement au sein de clubs différents (dans ce cas un des clubs est considéré comme club « principal ») :

- **accéder à toutes les formes de pratique compétitive**, y compris corporative, organisées par un club, un comité, une ligue ou la fédération, dans les conditions d'âge et de qualification fixées par les règlements de ces compétitions
- **accéder à toutes les formes de pratique non compétitive** organisées à l'initiative d'un club, d'un comité, d'une ligue ou de la fédération (pratiques libres, sans contraintes, ne donnant lieu ni à un classement ni à l'attribution d'un titre)
- **arbitrer toute rencontre**, dans les conditions, notamment d'âge, fixées par les dispositions concernant l'arbitrage
- **remplir toute fonction officielle, pour les licenciés de plus de 16 ans**, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- **exercer toute fonction d'encadrement au sein d'un club**, (dirigeant, entraîneur, éducateur, arbitre, manager, ...) dans le respect des règles propres au club
- **postuler à un poste de responsabilité de nature électorale** dans une instance départementale, régionale ou nationale, dès lors qu'il est majeur

La délivrance d'une licence « pratiquant » nécessite la production d'un certificat médical et/ou d'une attestation du questionnaire de santé.

2. LICENCE « DIRIGEANT »

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un club peut :

- **exercer toute fonction d'encadrement au sein du club**, (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) dans le respect des règles propres au club
- **remplir toute fonction officielle**, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- **postuler à un poste de responsabilité de nature électorale** dans une instance départementale, régionale ou nationale, dès lors qu'il est majeur.

Pour obtenir une licence « dirigeant » il faut être âgé de 17 ans ou plus. La production d'un certificat médical n'est pas exigée sauf lorsque, en cours de saison, le titulaire de la licence « dirigeant » souhaite arbitrer, auquel cas sa licence devra être requalifiée « pratiquant ».

La mention « dirigeant » peut également être attribuée à un titulaire d'une licence « pratiquant » qui exerce des fonctions de dirigeant dans son club principal.

Restriction

Le titulaire d'une licence « dirigeant » ne peut en aucun cas prendre part au jeu, sous quelque forme que ce soit (entraînement, loisir, ...). Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue ne peut pas exercer de fonction d'encadrement au sein du club (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) sauf au sein d'un club départemental tel que défini dans le règlement fédéral art. 23.1.

3. LICENCE « EVENEMENTIELLE »

La licence « événementielle » est attribuée aux pratiquants qui participent à une ou plusieurs manifestations organisées par un club affilié (dont l'organisation a été autorisée par une instance fédérale), un comité ou une ligue. Elle concerne tous les âges et ne peut être délivrée qu'une seule fois par saison. Elle peut être utilisable plusieurs fois au cours d'une même saison, uniquement dans le cadre de manifestations de promotion de l'activité. Elle ne permet ni d'arbitrer, ni d'exercer des fonctions propres à la licence dirigeant.

4. LICENCE « BLANCHE »

Principe

Par l'attribution d'une licence « blanche », une ou plusieurs activités secondaires peuvent être autorisées à une personne possédant déjà une licence « pratiquant » (y compris « pratiquant indépendant »), ou « dirigeant » (hors « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue) dans un club principal (appelé ici « club d'origine » ou « structure d'origine »).

Pour obtenir une licence blanche, il faut être âgé de plus de 16 ans.

Une licence blanche peut également être attribuée à des jeunes de 16 ans et moins sous certaines conditions (cf. article 34.3.3 de l'annuaire fédéral).

Elle est délivrée après accord formel du président du club (ou section) ou de la structure d'origine. Elle n'est valable que pour une saison et au plus tard jusqu'au 15 septembre de la saison en cours. Elle est renouvelable.

Le titulaire d'une licence blanche peut, au bénéfice du club pour lequel il possède cette licence :

- **exercer toute fonction d'encadrement au sein du club**, (dirigeant, entraîneur, éducateur, manager ...) dans le respect des règles propres au club
- **remplir toute fonction officielle**, dans le cadre des compétitions organisées par la FFHB, ses ligues, ses comités, dans les conditions fixées par les règlements de ces compétitions
- arbitrer toute rencontre, si la licence dans le club ou la structure d'origine est une licence « pratiquant », et dans les conditions, notamment d'âge, fixées par les dispositions concernant l'arbitrage

Sous réserve de l'application des dispositions spécifiques (cf. annuaire fédéral), le bénéficiaire d'une licence blanche ne peut pas prendre part au jeu au bénéfice du club pour lequel il possède cette licence.

Certificat médical

1. CREATION DE LICENCE

En référence au Code du sport, l'obtention d'une licence permettant la participation aux activités compétitives ou de loisir organisées par la FFHB, ses structures déconcentrées et ses clubs, est subordonnée à la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Ce certificat doit être établi postérieurement au 1er juin de l'année civile N pour pouvoir être valable pour la saison N/N+1. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié. Tout certificat établi à compter du 1er juin année N est valable pour l'intégralité de la saison sportive N/N+1.

L'original du certificat est conservé par le licencié, qui le produit dans le logiciel Gesthand à l'appui de la demande de licence selon la procédure dématérialisée. Il ne doit plus être archivé par le club.

2. RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération.

Sauf disposition particulière (divisions professionnelles, juges-arbitres...) imposant la production de justificatifs médicaux au début de chaque saison sportive, pour au maximum deux renouvellements successifs de sa licence au sein de la FFHandball, le licencié :

- bénéficie d'une saison sportive à l'autre de la validité de son certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball,
- doit attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, qu'il a répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé fixé par arrêté ministériel. L'attestation et le questionnaire de santé figurent en annexe au règlement médical fédéral.

À défaut pour le licencié d'avoir fourni l'**attestation relative au questionnaire de santé** ou dans l'hypothèse où il a répondu positivement à au moins l'une des rubriques, il est tenu de produire un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball daté au plus tôt du 1er juin de la saison sportive en cours.

Dans tous les cas, les documents médicaux produits en vue du renouvellement de la licence pour la saison N/N+1 doivent être établis postérieurement au 1er juin de l'année civile N. A défaut, le licencié ne pourra pas être qualifié.

En tout état de cause, un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball est exigé au minimum toutes les trois saisons sportives.

Changement de situation

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un comité ou d'une ligue peut opter pour un club de son choix à n'importe quel moment de la saison et solliciter une licence de son choix (pratiquant ou dirigeant).

S'il a déjà été titulaire d'une licence « pratiquant » la saison précédente et s'il sollicite une licence « pratiquant », il est soumis aux procédures de mutation et doit notamment acquitter le montant de la mutation correspondante. Une licence de type B ou C est alors délivrée selon la période de la demande. Cela est également valable s'il sollicite une licence « dirigeant » puis reprend le statut de pratiquant au cours de la même saison.

S'il n'a pas déjà été titulaire d'une licence « pratiquant » la saison précédente, il est également soumis aux procédures de mutation, mais une licence de type A est délivrée.

Le titulaire d'une licence « dirigeant » au titre d'un club peut solliciter une licence « pratiquant » au sein du même club à n'importe quel moment de la saison sous réserve de satisfaire les conditions requises pour la délivrance d'une telle licence. La délivrance d'une licence « pratiquant », la même année, rend la licence « dirigeant » caduque.

Une licence de type A est délivrée quelle que soit la période de la demande, sauf si la conversion « dirigeant - pratiquant » a été précédée d'une mutation « dirigeant-dirigeant » au cours de la même saison, auquel cas il doit acquitter le montant de la mutation et une licence B ou C est alors délivrée selon la période de la demande, en référence à l'article 57.6.1 de l'annuaire fédéral.

Calcul de l'âge sportif

L'âge sportif est l'âge du joueur (de la joueuse) calculé du 1er janvier au 31 décembre inclus de la saison administrative pour laquelle la licence est établie. Il est identique pour une saison sportive à l'âge "scolaire" pour une année scolaire (Par exemple, pour un joueur né en janvier ou en décembre 2004 : 2020 - 2004 = 16 ans pour toute la saison 2020-2021. Dès lors, ce joueur ne pourra pas participer en 2020-2021 aux compétitions de « plus de 16 ans »).

Contacts

Pour tout renseignement ou toute information sur la qualification des licences, vous pouvez contacter l'une des personnes référentes ci-dessous :

- Céline VILLOING : 6000000.cvilloing@ffhandball.net - 05 56 79 67 66
- Corinne DEGORCE : 6000000.cdegorce@ffhandball.net - 05 16 53 01 58
- Sylvie MONTLARON : 6000000.smontlaron@ffhandball.net - 05 19 39 80 39
- Francine BERGÈS : 6000000.sr@ffhandball.net - 06 88 08 15 32

ASSURANCES

Assurance du club

La plateforme assurances en ligne est un service à destination des structures et des licenciés qui permet :

- d'avoir accès à toutes les informations sur les contrats souscrits ou proposés par la Fédération
- de déclarer en ligne l'ensemble des sinistres impliquant une structure ou un licencié
- de souscrire et de payer en ligne les différentes options proposées
- d'éditer une attestation responsabilité civile.

Le lien est disponible sur le site du comité : Espace Joueur > Se licencier ou Espace Dirigeant > Déclaration d'accident et assurance

Activités assurées par l'assurance responsabilité civile :

Organisation, pratique et enseignement des disciplines dispensées et agréées par la Fédération Française de Handball soit : Handball, Hand'fit, Baby hand, Hand' ensemble, Sandball, Beach handball et autres disciplines dérivées, à l'occasion de :

- Compétitions sportives, qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales.
- Entraînements,
- Formations, initiations, stages,
- Actions de promotion,
- Exercice d'autres activités sportives lorsqu'elles sont organisées par une personne morale assurée,

Exercice d'autres activités dans le cadre fédéral, même si celles-ci ne relèvent pas directement du domaine sportif, soit :

- organisation et/ou participation à des réunions, assemblées, salons, congrès, exposition, manifestations culturelles, récréatives ou caritatives (de type soirées dansantes, repas, sorties, lotos),
- toutes actions administratives, logistiques, informatiques, et autres nécessaires aux besoins des activités,
- le prêt, la location, le dépôt de tous biens mobiliers ou immobiliers au personnel ou à des tiers,
- formations aux examens (brevets d'état, ...) et autres diplômes d'enseignement ou d'arbitrage,
- toute mission de conseils, de préconisation, d'assistance technique,
- actions publicitaires et commerciales, partenariat « sponsoring », relations publiques, ...

Et toutes activités annexes et connexes aux activités énumérées ci-dessus.

Par extension, les trajets aller/retour pour se rendre sur les lieux où sont exercées les activités ci-dessus définies (co-voiturage compris), dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel, sont couverts.

Assurance du licencié

Le contrat d'assurance, souscrit par la FFHB, prévoit, à minima, les garanties suivantes :

- responsabilité civile
- recours et défense pénale

Chaque licencié a ensuite la possibilité de souscrire une assurance complémentaire facultative qui lui est proposée au moment de l'adhésion.

TARIFS

AFFILIATION & ENGAGEMENTS	2020-2021
Cotisation	160.00
Engagement senior et -18	150.00
Engagement -13 -15 (1ère équipe)	350.00
Engagement -13 -15 (à partir de la 2ème équipe)	70.00
Engagement -11	50.00
Coupe 79 senior	100.00
Challenge 79	50.00
Coupe 79 -18	50.00
Coupe 79 jeune	20.00
Engagement loisirs, comité entreprise, corpo,	50.00
LICENCES	
Licence joueur -12 ans	17.00
Licence joueur 12-16 ans	26.00
Licence joueur +16 ans	28.50
Licence dirigeant ou blanche dirigeant	22.50
Licence loisir, corpo, comité entreprise, hand fit	9.00
Licence hand ensemble	7.10
Licence babyhand	17.00
Licence beach handball	9.00
ARBITRE	
Droit formation par équipe senior	70.00
Droit formation par équipe jeune (-13, -15, -18)	25.00
Suivi d'arbitre	27.50
Tarif au Kms (Suivi, arbitrage, ...)	0.32
Binôme : ind. kms du plus loin	0.32
Refus d'arbitrage - 1. ^{er}	80.00
Refus d'arbitrage - 2. ^{ème}	90.00
Refus d'arbitrage - 3. ^{ème} et plus	120.00
Indemnité de match	
Pré-régionale	28.00
Autres divisions (dont -18 ans)	23.00
- 15 ans	15.00
Coupe et Challenge	28.00
Coupe jeunes -18 ans	23.00
Coupe jeunes -15 ans etc,,,	15.00
EQUIPEMENT	
Homologation de salle	60.00

TARIFS (suite)

AMENDES		2020-2021
<i>Forfaits</i>		
Isolé séniors		70.00
Général séniors		210.00
Isolés jeunes		30.00
Général jeune		100.00
1/4 - 1/2 finale et finale Coupe seniors et - 18 ans		200.00
<i>Feuilles de matchs</i>		
FdMe en retard (au-delà de 20 h ou minuit selon l'heure du match)		10.00
FdMe en retard (au-delà du 3ème jour ouvrable)		60.00
Report de match +16 ans		20.00
Report de match autres		10.00
Match perdu par pénalité +16 ans		20.00
Match perdu par pénalité jeunes et -18 ans		10.00
<i>Autres amendes</i>		
Absence à l'A.G.		70.00
Manque un socle (par socle manquant)		115.00
TECHNIQUE		
Café technique/communication/soirée technique		2.00
Stage 2 jours joueurs(es), arbitres en PENSION COMPLETE		30.00
Stage 3 jours joueurs(es), arbitres en PENSION COMPLETE		40.00
Stage 2 jours joueurs(es), arbitres en DEMI-PENSION		15.00
Stage 3 jours joueurs(es), arbitres en DEMI-PENSION		20.00
AUTRES		
Frais de remise en état des Coupes 79		50.00
1.er rappel de facture		7.10
2.ème rappel de facture		21.80
<i>Photocopies</i>		
A4/A3 noir et blanc		tarif CDOS
A4/A3 couleur		tarif CDOS

Répartition des tarifs des licences

TARIFS LICENCES 2020-2021								
Licence (1)	Contribution Maison du Handball	Répartition			assurance	Prix Total	assurance	Prix total + assur. IA
		FFHB	Ligue (rég.)	Comité (dép.)	Responsabilité Civile		Individuelle Accident	
▶ Compétitif								
plus de 16 ans	6.00 €	23.75 €	20.50 €	28.50 €	1.17 €	79.92 €	2.08 €	82.00 €
12 et 16 ans	6.00 €	13.75 €	15.00 €	26.00 €	0.45 €	61.20 €	0.80 €	62.00 €
moins de 12 ans	6.00 €	9.60 €	12.00 €	17.00 €	0.17 €	44.77 €	0.23 €	45.00 €
blanche	6.00 €	23.75 €	20.50 €	28.50 €	1.17 €	79.92 €	2.08 €	82.00 €
internationale	0.00 €	0.00 €			1.17 €	1.17 €	2.08 €	3.25 €
corpo	6.00 €	17.75 €			1.17 €	24.92 €	2.08 €	27.00 €
■ Non compétitive								
loisir	6.00 €	17.00 €	19.00 €	9.00 €	1.14 €	52.14 €	1.86 €	54.00 €
handfit	6.00 €	17.00 €	19.00 €	0.00 €	1.14 €	43.14 €	1.86 €	45.00 €
handensemble	6.00 €	5.90 €	6.50 €	7.10 €	0.40 €	25.90 €	0.70 €	26.60 €
babyhand (2-5 ans)	6.00 €	9.60 €	12.00 €	17.00 €	0.17 €	44.77 €	0.23 €	45.00 €
■ Dirigeant								
dirigeant	6.00 €	10.80 €	13.00 €	22.50 €	0.42 €	52.72 €	0.78 €	53.50 €
blanche dirigeant	6.00 €	10.80 €	13.00 €	22.50 €	0.42 €	52.72 €	0.78 €	53.50 €
■ Événementielle*								
tous âges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.05 €	0.05 €	0.10 €	0.15 €

* Pris en charge par la FFHB.

COMMISSION ARBITRAGE et ORGANISATION DES COMPETITIONS

Partie ARBITRAGE

Appellations

Niveau départemental	→	Juge Arbitre T3 (juge-arbitre territorial 3)
Niveau régional	→	Juge Arbitre T1 (juge-arbitre territorial 1)
		Juge Arbitre T2 (juge-arbitre territorial 2)
Niveau club	→	Juge Arbitre Jeune Club (12 ans) à partir de 2008
		Juge Arbitre Jeune T 3 (13 14 et 15 ans) 2007/2006/2005
Niveau départemental	→	Juge Arbitre Jeune T 2 (16 17 et 18 ans) 2004/2003/2002
Niveau régional	→	Juge Arbitre Jeune T1 (19 et 20 ans) 2000/2001



Juge-arbitre obligatoires - stages obligatoires

LUNDI 21 SEPTEMBRE à 20 H 00 animé par Yann GUENOLE

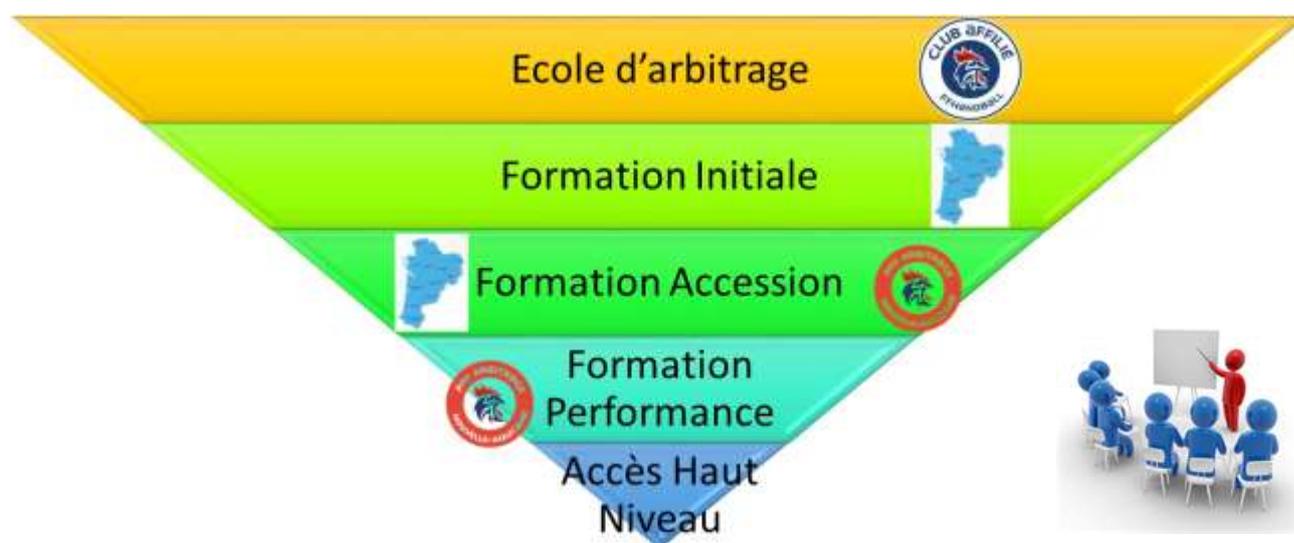
SAMEDI 26 SEPTEMBRE à 10 H 00 animé par Marie-Laure DELIGNE

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE à 10 H 00 animé par Anita DOYEN

Les stages sont organisés en visio-conférence. Au préalable, chaque arbitre devra se soumettre au QCM à réaliser en ligne.

Organisation territoriale de la formation

Le référent PPF ARBITRAGE du département est Emilien LARRIERE.



Ecole d'Arbitrage - Présentation



- Créer une école d'arbitrage par club
- Sensibiliser les entraîneurs et les joueurs à l'arbitrage par le jeu
- Comprendre les règles pour mieux jouer (changer la philosophie)



- Clubs ou regroupement de clubs



- Pour les jeunes 12 -14ans = sur les plateaux -9ans et tournois -11ans
- Pour les jeunes 14 – 18ans = rencontres départementales U13/U15



- animateurs Ecole d'Arbitrage
- Accompagnateurs Ecole d'Arbitrage



- Livret vert Initiation
- Approches Hand (mallette animateur N° + séances à partir n°174)
- Jeux coup de sifflet
- Powerpoint : La formation du JAJ



Formation Initiale- Présentation



- Identifier les arbitres jeunes des Ecoles d'Arbitrage
- Fidéliser les jeunes arbitres
- Former les jeunes arbitres pour officier aux ICR-ICN
- Communiquer sur le P.P.F Arbitrage



- Comités (zone géographique)



- Jeunes Arbitres de 14 à 16 ans



- Référent PPF arbitrage de secteur
- Animateur de Formation et Accompagnateur Territorial



- Livret vert Initiation
- Approches Hand (séances à partir n°175)
- Code d'Arbitrage
- Powerpoint : La formation du JAJ



Formation Accession- Présentation

LIGUE NOUVELLE
AQUITAINE
FFHANDBALL



- Vérifier le potentiel des arbitres jeunes
- Suivre l'évolution, la progression des arbitres jeunes
- Créer les conditions intermédiaires avant la formation Performance Territoriale
- Renouveler la formation Performance Territoriale



- Ligue – Stages territoriaux



- Jeunes Arbitres de 15 à 18 ans



- Responsable PPF arbitrage de ligue
- Qualification Formateur FFHB et Accompagnateur Territorial



- Documents techniques
- Vidéos séquencées par thème
- Code arbitrage

Formation Performance- Présentation



- Créer les conditions de la performance
- Individualisé la formation
- Accompagner le projet des arbitres
- Renouveler les arbitres élités



- Ligue – Accompagnement Territorial



- Jeunes Arbitres de 16 à 20 ans



- Responsable PPF arbitrage de ligue
- Qualification Formateur FFHB et Accompagnateur Territorial



- Documents techniques
- Vidéos séquencées par thème
- Auto-évaluation
- QCM à distance



Désignations

Le Juge Arbitre T3 (+18 ans) ou JA T3		Le Juge Arbitre Jeune (-18 ans) ou JAJ T2	
JA T3 Départemental	Arbitrage des +16 ans Pré-région/Excellence, en fonction du niveau d'arbitrage et de l'expérience.	JAJ T2 Jeune Arbitre Départemental	Arbitrage des -18 ans et -15 ans.
		JAJ T3 Futur JAJ T2	Arbitrage des -15, -13 ans et -11 ans.
		JAJ Club Futur JAJ T3	Arbitrage des -11 ans et -9 ans.

- Elles seront nominatives pour toutes les rencontres en pré-région, en excellence, en honneur, en -18 ans, pour les catégories masculines et les féminines. (Poules hautes et poules basses).
- Les désignations sont automatiquement envoyées via I-HAND.
- Les disponibilités devront être rentrées sur I-HAND, **21 jours au plus tard**, avant la date du match. Tout changement de disponibilité sera considéré comme un refus sauf en cas d'urgence sanitaire ou matérielle justifiée ; sur avis du référent de secteur au-delà du jeudi à 12h pour le vendredi soir, du vendredi à 12h pour le samedi soir, et du samedi à 10h pour le dimanche après-midi.
- Obligation pour les Juges Arbitres T3 de donner 1 week-end disponible par mois au minimum, sur un week-end de compétition, entre le vendredi soir 19 h 00 et le dimanche après-midi 16 h 00.
- **Chaque responsable d'arbitrage référent reçoit les désignations et informe systématiquement le juge-arbitre de son club de sa convocation afin de s'assurer de sa disponibilité et de son déplacement.**

Organisation de l'arbitrage des rencontres

Conclusion de match (cf. directives administratives)



Pas de conclusion ☞ pas de désignation de juge-arbitre ☞ pas de rencontre
(cf. règlement fédéral.)



Le club demandeur de la modification doit avertir le juge-arbitre désigné et Marie-Laure DELIGNE au 06.70.03.63.53 par SMS et/ou mail à delignemarielaure@orange.fr.

Les frais engendrés par des changements non signalés seront à la charge du club fautif.

Les **cartons de marque** sont distribués à la réunion de début de saison. Ils restent disponibles au Comité tout au long de la saison.

Indisponibilité : refus - Outil I-Hand

Chaque arbitre est titulaire d'une adresse xxxxxx@handball-france.eu. C'est sur cette adresse qu'il reçoit ses désignations. Ensuite, Gest'HAND est mis à jour automatiquement. (Un conseil : vérifier ses spams régulièrement, en cas d'anomalie informatique). En activant la notification par SMS, l'arbitre recevra ses désignations/annulations sur son portable.

Chaque arbitre doit mettre à jour ses disponibilités et indisponibilités via le logiciel I-HAND, en indiquant un maximum de renseignements. (Joueur/entraîneur/horaires/lieux...)



Il est demandé aux **clubs** de faire leur possible, afin d'avoir au minimum un arbitre permanent par catégorie de jeu sur la saison.
Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

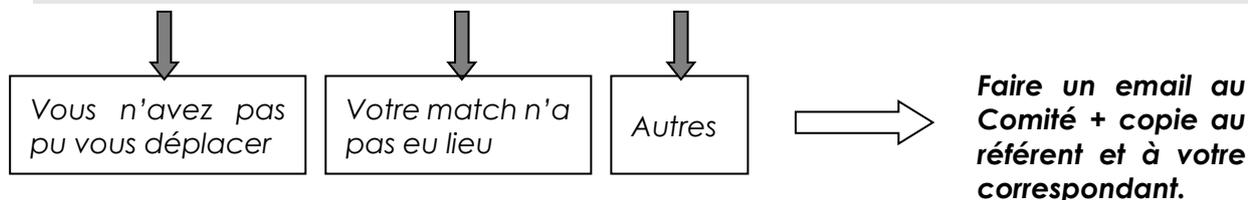
Si vous êtes indisponible pour un match désigné :

Prévenir le **référént du Comité** :
Marie-Laure Deligné,
par mail delignemarielaure@orange.fr
ou par téléphone au **06.70.03.63.53.**
ou le Comité au **05.49.06.61.15.,**
au moins 36 h avant la rencontre.
(Ex. le vendredi 12h pour le samedi soir)

Prévenir aussi **votre correspondant d'arbitres** qui devra vous **trouver un remplaçant.**

Si impossibilité d'assurer un arbitrage, sans raison valable, ce cas sera considéré comme un refus.

Autres incidents :



*** **Important** ***



1 binôme **officiel** désigné sur un match = 2 arbitrages effectués.
A l'inverse : un binôme qui ne se déplace pas = 2 refus.
Un arbitre, sur 2 arbitres désignés en binôme, qui se déplace = 0 refus (en prévenant le référént)

Indemnités

Les indemnités sont à régler par le club recevant :



- le juge-arbitre présente sa licence et sa désignation
- le juge-arbitre est en tenue réglementaire



Dans le cas contraire, une indemnité forfaitaire sera appliquée (cf. tarifs)

Lors d'une désignation en lever ou baisser de rideau dans une même ville, l'**indemnité kilométrique maximum** correspond à un **déplacement de 100 kms A/R** (il faut y ajouter l'indemnité d'arbitrage). Le cas des tournois sera étudié par la commission.



La feuille de match électronique (FdMe) :

Remplissez clairement et en totalité la feuille de match.

1. Binômes et juges juge-arbitres



Les candidats désirant juge-arbitrer en binôme officiel sont priés de faire une demande par mail auprès de la CTA.



Forfait

Si vous avez été prévenu du forfait par une équipe, assurez-vous que **la CTA** a bien été avertie.



Si vous vous êtes déplacé et qu'une équipe est absente :

- vous ne percevez pas d'indemnité par l'équipe présente,
- faites remplir la FdMe par l'équipe présente,
- remplissez votre feuillet d'indemnité et adressez-le à la CTA (avec un RIB), pour vérification et remboursement par le trésorier, de vos frais de déplacement.

Tenue



La tenue officielle du juge-arbitre est exigée pour tous les juges-arbitres (short et maillot du juge-arbitre). (cf. tarifs FFHB).



Absence d'un juge-arbitre lors d'une rencontre senior et -18 ans

Lors d'une rencontre SENIORS OU -18 ANS si le juge-arbitre ne se déplace pas, voici la procédure à suivre (directive FFHB) :

1. S'il y a un binôme, (ou un arbitre), officiel neutre :

→ Solliciter son concours.

*L'arbitre
C'est vous !*



2. En cas d'absence de binôme (ou d'arbitre) officiel neutre :

→ Confier l'arbitrage à tout binôme (ou arbitre) officiel présent. Le grade le plus élevé arbitre, et si même grade, tirage au sort.

***** Ne pas former un binôme « pour l'occasion » ***.**

3. A défaut de tout binôme (ou arbitre) officiel : TIRAGE AU SORT.

→ Chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer.

Le tirage au sort décide de celui qui arbitrera la rencontre, *l'autre joueur ne peut prendre part au jeu* et est invité à tenir la table de marque. Chaque équipe se trouve diminuée d'un joueur.

- Article 92.1.1 de la FFHB :

Si les juges arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement.

La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier, à l'heure prévue pour le début de la rencontre. Le remplacement des juges arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match)

Journée « viens arbitrer avec moi ! »

Elle est généralement programmée le dernier week-end d'octobre. Elle sert de support à la promotion de l'arbitrage sur des matchs de championnats.

Label école d'arbitrage

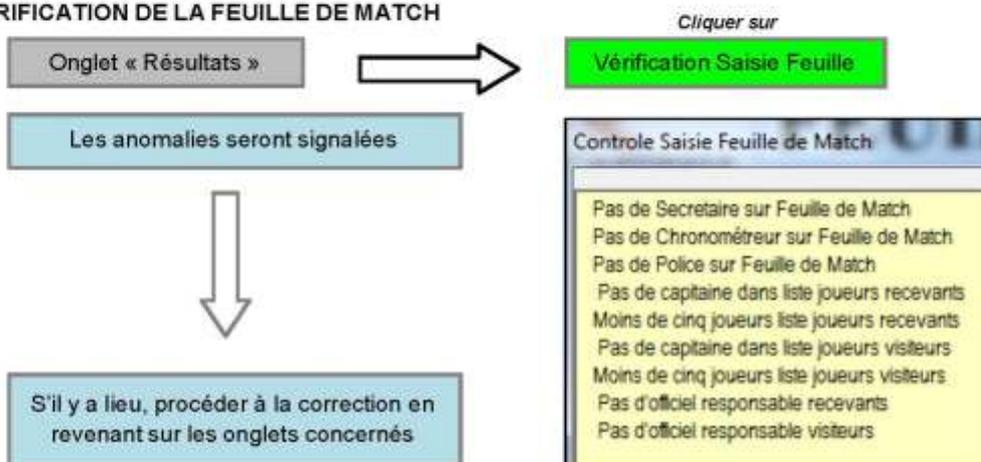
La labellisation des Ecoles d'Arbitrage est organisée par la FFHB, en relation avec les CTA.

LES DIFFERENTES ETAPES POUR REMPLIR UNE FDME

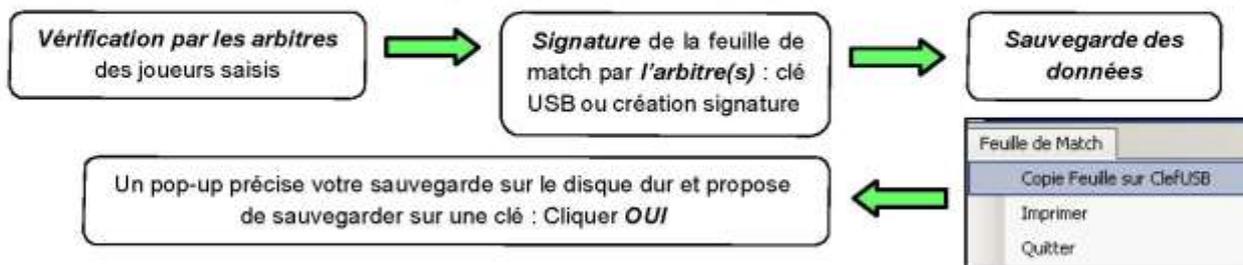
5. SAISIE DE L'ONGLET « ÉQUIPE VISITEUSE » *A compléter par le club Visiteur*

Les zones à compléter sont les mêmes que l'onglet « Equipe Recevante ».

6. VÉRIFICATION DE LA FEUILLE DE MATCH



7. AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE, VERROUILLAGE DE LA FDME



8. APRES LA RENCONTRE : SIGNATURES DES OFFICIELS PUIS DE L'ARBITRE (EN DERNIER POUR VERROUILLAGE DÉFINITIF)

9. QUE FAIRE EN CAS DE PROBLEMES ?

- Absence de l'équipe adverse* ?



Le résultat s'affiche automatiquement, la commission sportive vérifiera et statuera sur le forfait.

* Faire l'opération même si le club a annoncé plusieurs jours avant son absence et exporter la FDME comme pour les matchs joués.

- Problème informatique avec la FdMe ? → Utilisation d'une feuille de match papier
- Impossibilité de saisir les frais ? → Onglet « Résultats » → Commentaire Feuille
Insérer un commentaire
- Joueurs blessés ? → Onglet de l'équipe → Cliquer sur la **case verte** du joueur blessé et insérer un **commentaire**. La case devient orange.

Partie ORGANISATION DES COMPETITIONS

Niveau de jeu par année d'âge

Les championnats sont faits en fonction des années d'âge.

Pratique compétitive masculine et féminine

Championnat + 16 ans	Championnat - 18 ans	Championnat - 15 ans	Championnat - 13 ans	Championnat - 11 ans
03.02.01.00 et avant	03.04.05	06.07.08	08.09.10	10.11.12

La COC n'acceptera aucun sur-classement.

ATTENTION aucun regroupement ne sera accepté si les 2 clubs ont chacun plus de 7 joueurs dans la catégorie.

Temps de jeu et ballons utilisés

Catégorie	Niveau	Joueurs	Taille des ballons	Temps de jeu
MASCULINS	Dep/Rég/Nat	+ 16 ans	Taille 3	2 x 30
		- 18 ans		
	Dep/Interdep.	-15 ans	Cf. commission technique	
		-13 ans	Cf. commission technique	
Dep	-11 ans	Cf. commission technique		
FEMININES	Dep/Rég/Nat	+ 16 ans	Taille 2	2 x 30
		-18 ans		
	Dep/Interdep.	-15 ans	Cf. commission technique	
		-13 ans	Cf. commission technique	
Dep	-11 ans	Cf. commission technique		

Organisation des compétitions

CHAMPIONNATS SENIORS



L'engagement des équipes seniors est possible jusqu'au 15 septembre (le règlement financier est intégré à la mensualisation). En cas de forfait **après la parution des calendriers, l'engagement reste acquis au Comité, mais il n'y a pas de pénalité financière. En revanche, à compter de la 1^{ère} date de reprise de la compétition, la pénalité financière sera appliquée en sus.**

Championnat Masculin

Pré-régionale : 12 équipes soit 22 journées de compétition en matchs aller/retour.

Excellence : selon le nombre d'équipes en matchs aller/retour.

Championnat Féminin

Pré-régionale : selon le nombre d'équipes en matchs aller/retour.

Le 1^{er} de pré-régionale accède en championnat régional, les 2 premiers d'excellence accèdent au niveau supérieur. Les clubs susceptibles de monter doivent, en outre, **satisfaire aux exigences CMCD du niveau supérieur.** Les descentes se feront en fonction du nombre de

descentes des championnats régionaux et de l'organisation des compétitions mises en place pour la saison 2020-2021.

Championnat -18 ans

Championnat en 2 phases avec 2 poules de niveaux en matchs retours sur la 2^{ème} partie.



Forfaits

1. Si vous êtes prévenu à l'avance du forfait :

Prévenir le Comité, la COC, l'arbitre et le club adverse par téléphone avec confirmation par mail **MINIMUM 3 HEURES AVANT LA RENCONTRE**. Le club recevant doit établir la FdMe et l'exporter le jour J. *Le club qui oublie de prévenir l'arbitre (ou trop tardivement) devra s'acquitter des frais de déplacement.*

2. En cas d'absence de l'équipe visiteuse ou recevante :

L'équipe présente doit **remplir la FdMe** et cocher la case « **équipe absente** » sur celle-ci : cf *Modèle FdMe*.

Dans tous les cas, le résultat ne doit pas être saisi dans Gest'Hand.

Par ailleurs, un club devant se déplacer lors du match aller et déclarant, se verra dans l'obligation de se déplacer lors du match retour.

Modalités de classement

Pour les catégories adultes et jeunes, classement par points puis en cas d'égalité goal-average particulier et si de nouveau égalité, goal-average général.

Coupe des Deux-Sèvres seniors et jeunes

Généralités :

Possibilité d'avoir 14 joueurs sur la feuille de match.

Aucun report de match ne sera accepté après la date pour la coupe des Deux Sèvres (matchs le vendredi, samedi ou dimanche). A contrario, possibilité d'avancer la date d'une rencontre jusqu'au 1/8 de finale inclus.

Deux coupes peuvent se jouer le même week-end.

Coupe des Deux-Sèvres senior : la compétition est ouverte aux équipes départementales et aux équipes évoluant au 1^{er} niveau régional, soit excellence région filles et honneur région garçons. Les équipes évoluant au niveau régional seront exemptées du tour préliminaire.

Lieux et handicap :

Jusqu'au 1/8 de finale inclus, le club recevant est le club évoluant dans le championnat de plus bas niveau. En cas de niveau identique, la rencontre se déroule chez le club premier tiré. Les handicaps se calculent ainsi : +4 pour une division d'écart et +2 par division d'écart successive.

Durée des rencontres :

SENIORS ET -18 ANS : la durée des rencontres est fixée comme suit : **2x30' (repos 10') ou de 2x20' (repos 5')** si **2 rencontres à suivre**.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres (les joueurs exclus ou disqualifiés ne peuvent pas y prendre part) cf. annuaire fédéral.

Pour les ¼ et les ½ finale des seniors uniquement : temps de jeu 2 x 18 min. 2 buts d'écart par niveau.

Pour les finales, le temps de jeu redevient 2x 30 min et différence de buts.

Pour les -15 et -13 ans : temps de jeu du championnat poule haute. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : il est procédé à des séries de tirs au but par jets de 7 mètres. Les formes de jeu sont libres tout en respectant les impositions techniques (taille ballon etc.).

Déroulement des jets de 7 mètres :

- Avant les jets de sept mètres, **chaque équipe désigne** à l'arbitre, à l'aide des numéros de maillots, les **cinq joueurs** habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. L'ordre des tireurs est laissé au choix des équipes.
- Les **autres tireurs et gardiens de but** de chaque équipe doivent pendant la séance des jets être positionnés au **centre du terrain**.
- Les **gardiens de but** peuvent être sélectionnés et remplacés librement.

Les gardiens de but peuvent être tireurs et les tireurs peuvent être gardien de but (obligation de port de chasuble).

- Les **arbitres** désignent le but dans lequel auront lieu les tirs et désignent, par tirage au sort, l'équipe qui commence. L'équipe désignée a le droit de choisir si elle commence ou termine la série de tirs.
- En **cas d'égalité** après les cinq tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de sept mètres pour laquelle commence l'équipe qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.
- **Pour cette deuxième série** :

Chaque équipe désigne **cinq joueurs** habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la première série peuvent être à nouveau désignés.

A nombre de tireurs équivalent dès qu'une équipe prendra l'avantage, elle sera déclarée vainqueur.

Cela signifie que, lors de la deuxième série des tirs au but, dès qu'une équipe dispose d'un but d'avance sur l'autre équipe (à nombre équivalent de joueurs ayant tiré), alors cette équipe est déclarée vainqueur.

Si à l'issue de cette seconde série, les équipes sont toujours à égalité on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique à la seconde.



Pour **chaque série de jets** de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les **joueurs inscrits sur la feuille de match**, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les **infractions graves** commises pendant la période des jets de sept mètres doivent, dans tous les cas, être sanctionnées par une **disqualification**. En cas de disqualification ou de blessure d'un tireur ou d'un gardien de but, un remplaçant habilité à jouer doit être désigné.

Pendant les tirs respectifs, seul le tireur, le gardien de but désigné et les arbitres peuvent se trouver sur la moitié du terrain concerné.

Coupe de France

Elle se compose de 3 niveaux : départemental, régional et national.

L'engagement est automatique et géré par la fédération.

Possibilité d'avoir 14 joueurs sur la feuille de match.



Si vous ne souhaitez pas y participer, pensez à vous désengager à l'aide du bulletin envoyé par la fédération.

Championnats jeunes

Règlement : tout joueur participant à un match doit :

- être licencié FFHB
- être inscrit sur la feuille de match
- évoluer dans sa catégorie
- **être qualifié à la date du match**
- pour les catégories jeunes, même classement que pour les adultes, sauf sur un championnat en matchs secs : classement par points si égalité match d'appui entre les équipes à égalité.

Moins de 15 ans à moins de 11 ans

Formule en 2 phases avec une 1ère phase du 03 octobre au 19 décembre (brassage) puis une seconde phase de championnat avec des poules de niveau à partir de janvier.

Championnats en 2 phases avec poules de niveau en 2^{ème} phase.

Spécificités moins 13 et moins 11 ans :

- Nombre de joueurs limité à 10 par feuille de match
- Proposition d'une formule championnat Hand à 4

Situations particulières

Sous-classement possible pour les équipes ayant un ou plusieurs joueurs en situation d'handicap sous réserve de validation du CTF.

Sur-classement : le comité ne gère pas les demandes de changement de catégories. Le dossier est à retirer auprès de la ligue. A savoir : l'autorisation de jouer dans une catégorie supérieure est soumise à l'approbation du médecin régional et sur dossier médical.



DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Conclusion de match

Procédure via Internet sur Gest'Hand

1. Se connecter à **Gest'Hand**
2. Aller dans le menu « **Compétitions** », puis sous-menu « **Agenda des rencontres** » et sélectionner la compétition

Dans la page centrale qui s'ouvre, choisir la rencontre, puis cliquer sur le bouton « **conclusion** » affiché au bout de la ligne.

Dans la nouvelle page qui s'ouvre... renseigner :

date de la rencontre

heure de rencontre

utilisation de la colle

salle du club recevant (cliquer sur Rechercher)

couleurs des maillots

3. Faire « **Valider** ».
4. Après avoir fait « **Valider** », 2 boutons sont activés en bas à gauche : « **reporter** » et « **imprimer** ».



PENSEZ A NOTER LE CODE DE LA RENCONTRE ! IL VOUS SERA DEMANDE LORS DE LA SAISIE DES RESULTATS UNIQUEMENT SI VOUS SOUHAITEZ LES ENVOYER PAR SMS.

- Destinataires :

1 exemplaire de la conclusion est AUTOMATIQUEMENT ENVOYE PAR MAIL :
au club adverse
au correspondant d'équipe (si renseigné)
à l'entraîneur de l'équipe (si renseigné)
à la commission sportive
au référent arbitrage

- Horaires limités

Les compétitions peuvent se dérouler :

→ **Pour les -11 ans** : les rencontres ne peuvent pas débuter après 17 h 30 sauf accord écrit entre les 2 clubs. La demande est soumise à l'approbation du comité (copie à la COC) avant la saisie de la conclusion dans Gest'hand.

→ **Le vendredi uniquement pour les seniors et -18 ans** (sous réserve de l'accord des 2 clubs) : coup d'envoi entre 20 h 00 et 21 h 30.

→ **Le samedi matin pour les jeunes**, à partir de 10 h 30 à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 9 h 00.

→ Pour les -18 ans l'heure maximum du début de la rencontre est limité à 19h30 sauf accord entre les 2 clubs.

→ **Le samedi**, sauf accord du club visiteur avant l'envoi de la conclusion de rencontre, les horaires devront tenir compte du tableau ci-dessous. *Pour les catégories + 16 ans*, l'heure limite est de 21 h 15.

DISTANCES	HORAIRES MINIMUMS
De 0 à 20 km	13 h 00
De 21 à 50 km	14 h 00
De 51 à 100 km	14 h 30
De 101 km et plus	16 h 00

→ **Le dimanche matin**, coup d'envoi entre 10 h 30 et 11 h 00 à condition que le club visiteur ne soit pas obligé de partir avant 9 h 00.

→ **Le dimanche après-midi**, coup d'envoi entre 14 h 00 et 16 h 00.

- En cas de désaccord

Sans entente entre les deux clubs, et **après examen de la situation par la commission**, le match devra avoir lieu le dimanche à 15 h 00, au plus tard à 16 h 00.

Feuille de match électronique (FDME)

L'utilisation de la FdMe est obligatoire pour tous les championnats.

- Remplissez clairement et en totalité la feuille de match.
- **Aucun feuillet n'est à envoyer au comité (ni à la Ligue),** sauf en cas de défaillance informatique. Dans ce cas, vous devez envoyer un exemplaire au Comité.
- Les **frais d'arbitrage** devront impérativement être indiqués sur la feuille de match électronique, et vous devrez archiver les feuilles justificatives. **En cas de problème de saisie, veuillez saisir les frais dans la partie « commentaires ».**
- **En cas d'absence de l'équipe adverse,** cocher la case correspondante ; le score s'affichera automatiquement. Seule la COC validera le forfait.
- Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées aux commissions d'organisation des compétitions concernées (nationales, régionales, départementales) **par exportation via le logiciel de feuille de match électronique :**
 - **Avant 10 H 00 le dimanche pour les rencontres du samedi.**
 - **Avant 20 H 00 pour les rencontres programmées avant 16 H 00 (matchs le dimanche).**



Pour toute équipe ne désirant pas déclarer forfait mais se déplaçant avec des joueuses ou des joueurs grillé(e)s, vous devez le signaler à l'arbitre et au club adverse et noter les noms des joueuses ou des joueurs grillé(e)s concerné(e)s sur la feuille de match. Dans ce cas, seule la pénalité sportive sera comptabilisée. Vous devez aussi prévenir le Comité par mail et confirmer la liste des joueurs.

Modification de match

- **La demande de report :**
 - **Pré-régionale :** 2 semaines à l'avance
 - **Excellence, Honneur et -18 ans :** 7 jours avant la rencontre
 - **-15 ans, -13 ans et -11 ans :** le jeudi précédant la rencontre (dernier délai)
- **Le principe :**
 - **Avant toute modification, le club demandeur doit trouver un accord par téléphone** et le confirmer par mail au club adverse et au comité. Il **enregistre** ensuite la modification dans Gest'hand.
 - **Le comité étudie la demande** et enregistre la réponse dans Gest'Hand envoyée automatiquement aux clubs au plus tard le vendredi qui précède la rencontre.
 - **Le report sera effectif uniquement après la validation du comité.**

Pensez que vous pouvez avancer un match au lieu de le reculer ; étudiez bien vos calendriers.

Le nombre de reports par club est limité selon le nombre d'équipes engagées en championnat et réparti comme suit :

- De 1 à 5 équipes : 8 reports autorisés
- De 6 à 10 équipes : 15 reports autorisés
- De 11 à 15 équipes : 23 reports autorisés
- De 16 à 20 équipes : 30 reports autorisés

Les reports effectués ayant pour motif une manifestation du comité n'entrent pas dans ce calcul.



1 – Pour les seniors, en cas d'absence de date de report dans la semaine suivant la date initiale, la commission désignera l'heure et la date du match à rejouer.

Pour les jeunes, la date de report devra être communiquée au maximum 15 jours après la date initiale. En cas de désaccord, la COC fixera la date et l'heure du report.

2 - Un match reporté lors des matchs allers devra impérativement être joué avant la date du match retour, un match reporté lors des matchs retours devra être joué avant le dernier match de championnat.

3 - Si à la fin du championnat certains matchs n'ont pas eu lieu, sauf cas particuliers étudiés par la commission compétente, les 2 équipes auront match perdu par pénalité.

- **Demande d'inversion :**

Comme pour le report, les **clubs** trouvent un **accord** par téléphone ou par mail. Comme pour les demandes de report, la demande d'inversion doit être saisie dans Gest'hand. **La demande d'inversion est gratuite.**

- **Modifications d'horaire, de jour ou de lieu :**

Comme pour le report, les **clubs** trouvent un **accord** par téléphone ou par mail et renseigne la demande dans Gest'hand en précisant le motif. **Ce type de demande est gratuit.**

Rappel de quelques points de règlement

Tenue de jeu

- Les joueurs doivent porter sur leur maillot un **numéro dans le dos mesurant au moins 20 cm de haut, et un numéro sur la poitrine mesurant au moins 10 cm.**
- Les **couleurs des maillots** de chaque équipe en présence doivent être différentes. En cas de similitude, le club recevant garde son jeu si c'est celui qui est indiqué sur la conclusion de match, le club visiteur change de maillots. **En cas de rencontre sur terrain neutre**, c'est le club ayant effectué le plus court déplacement qui devra changer de maillots. Si non respect de cette règle : amende au tarif de la FFHB.

Responsable de salle

Matchs de championnats, coupe, jeunes et seniors

La COC rappelle l'obligation d'avoir un responsable de salle, ce dernier est sous la responsabilité du club recevant. Il doit être majeur et inscrit sur la feuille de match.

Relations entre équipes d'un même club

Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer au même niveau de championnat, **sauf au plus bas niveau départemental**.

Une équipe réserve d'un club ne peut accéder au même niveau de compétition que l'équipe première. Si l'équipe première est reléguée dans une division où évolue déjà l'équipe réserve, cette dernière est également reléguée en division inférieure. Si l'équipe première est reléguée dans une division à laquelle doit accéder l'équipe réserve, cette dernière est maintenue dans sa division.

Tournois et rencontres amicales

Toute **rencontre amicale ou tournoi** doit faire l'objet d'une **procédure à saisir dans Gest'hand** au moins 15 jours avant la date prévue.

Licences et feuilles de match (ou feuille de tournoi) sont OBLIGATOIRES. Possibilité de les télécharger depuis le site du comité.

Regroupements temporaires d'équipes

En cas d'effectif restreint, il est possible de faire une demande de regroupement temporaire d'équipes. Celle-ci doit être adressée **au Comité Départemental 79 avant le début du championnat** et préciser quel club bénéficiera du regroupement temporaire du point de vue de la contribution mutualisée des clubs au développement (CMCD). **ATTENTION, cette équipe nouvellement créée ne peut accéder à un championnat régional. Un modèle de courrier est téléchargeable depuis le site du comité.**

Aucun regroupement temporaire ne sera accepté si les 2 clubs ont chacun plus de 7 joueurs dans la catégorie concernée.

Dès lors que le regroupement temporaire est validé, il est saisi dans Gest'hand et les clubs participants doivent saisir la liste des joueurs et dirigeants concernés. **Si un joueur ou un officiel n'est pas inscrit sur la liste au moment de la rencontre, le match sera perdu par pénalité pour l'équipe fautive.**

En cas de défaillance

Feuille de match version PAPIER

Si, le jour d'une rencontre, le logiciel FdMe ne fonctionne pas, alors les clubs doivent utiliser une feuille de match papier.



Si c'est le cas, elle doit être adressée par le club recevant dans les **48 heures AVANT LE MERCREDI qui suit la rencontre au Comité**, sinon une amende sera appliquée **par feuille en retard** sera attribuée au club recevant (cf. tarifs).

Vous devrez obligatoirement joindre les feuilles de **frais d'arbitrage** aux feuilles de matches correspondantes.

Communication des résultats : Par le club recevant

Si vous avez dû remplir une feuille de match papier, le club recevant se doit aussi de communiquer les résultats par mail au comité.

Sous-commission Qualification

Responsable : Anita DOYEN

- Quelques points...

1. Un *joueur doit être licencié pour participer à une rencontre officielle* (Championnat, Coupe, Match amical). Il ne peut prendre part à un match qu'à la date de qualification mentionnée sur sa licence.

2. QUALIFICATION EN CAS DE MODIFICATION DE DATE

- a) Dans le cas d'un match différé, les joueurs non qualifiés à la date initiale, en référence aux règles de qualification, peuvent jouer à la date de remplacement. Il en est de même pour les joueurs suspendus disciplinairement à la date initiale, qui peuvent évoluer à la date de remplacement à la condition d'avoir effectivement purgé avant cette date l'intégralité de leur suspension disciplinaire.
- b) Les joueurs ayant joué en championnat dans une autre équipe à la date initiale, peuvent participer aux rencontres différées dans le respect de l'article 95.1 du règlement fédéral.
- c) Si le match a été avancé, les joueurs qui ont participé peuvent prendre part à une compétition se déroulant lors de la date initialement prévue, dans le respect de l'article 95.1 du règlement fédéral.

3. RESTRICTIONS D'UTILISATION DES JOUEURS AU COURS D'UN MATCH

- Participation d'un joueur sur une même semaine de compétition :



En championnat national ou territorial, les joueurs jouant dans une autre équipe que l'équipe première du lundi au dimanche ne peuvent pas jouer avec l'équipe première pendant ce même laps de temps. Réciproquement, les joueurs évoluant en équipe première du lundi au dimanche ne peuvent pas évoluer dans une autre équipe pendant ce même laps de temps s'ils ont participé à une rencontre officielle de championnat national ou territorial sauf disposition particulières (phases finales sur une même journée ou sur un même week-end).



Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans un même week-end de compétition (vendredi - samedi - dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnats vs coupes vs tournoi, etc.)

- Participation d'un même joueur dans des championnats de niveaux différents :



Un joueur ou une joueuse qui participe à une compétition dans une catégorie d'âge, ne sera pas autorisé(e) à évoluer au sein d'une équipe de niveau inférieur de même catégorie d'âge ou au sein d'une équipe de catégorie d'âge inférieure dès l'instant où la règle N/2 du championnat dans lequel il ou elle évolue régulièrement devient opérante

Cette règle est valable aussi pour les moins de 18 ans garçons et filles évoluant en championnat adulte.

Exemple : une joueuse, née en 2004 et qui joue en championnat moins de 15 ans régional, n'est plus autorisée à évoluer en moins de 15 départemental et en moins de 13 ans, à partir du moment où elle a effectué N+1 matches en moins de 15 ans régional.

Toute infraction ou manquement à cette règle entraînera la perte du match par pénalité.

Quand une équipe doit, au cours d'une saison et dans une même division, disputer N matches, **tout joueur ayant évolué N/2 fois dans cette équipe**, ne peut **plus participer dans une division de niveau inférieur** à celle-ci.

La **valeur N/2 se définit par rapport au nombre de matches dans une compétition** par poule ou dans une compétition sur deux ou plusieurs phases, rassemblant l'ensemble des équipes engagées; ce qui exclut la prise en compte des matches des phases dites de finalité.

Le niveau inférieur se définit en termes de niveau hiérarchisé de compétition dans la même catégorie d'âge du licencié concerné. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.

- Règle N/2 :



Un joueur grillé en championnat ne peut pas jouer en coupe avec l'équipe du niveau inférieur

Un joueur ayant évolué N/2 fois, au cours d'une même saison, dans une compétition définie, **ne peut plus participer, à une autre épreuve de niveau inférieur**, concernant des âges identiques. Cette disposition ne concerne **pas les joueurs des équipes réserves** évoluant dans les **championnats nationaux**. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité.



Un **joueur (joueuse) de moins de 18 ans** qui participe à une compétition nationale dans sa catégorie ou en plus de 16 ans masculins ou plus de 15 ans féminines, n'est pas soumis à la règle du brûlage dans sa catégorie et **peut participer à une compétition régionale dans sa catégorie**.

Exemple : Un club possède 3 équipes seniors masculines S1, S2, S3, et qui évoluent dans des championnats + 16 ans avec respectivement 12 équipes (N=22), 11 équipes (N=20), 10 équipes (N=18). Un joueur ayant participé 7 fois en S1 et 8 fois en S2 peut parfaitement pratiquer dans les 3 équipes, dont S3. En revanche, un joueur ayant pratiqué 11 fois en S1 et 5 fois en S2 ne peut plus pratiquer qu'en S1. Enfin, si un joueur ayant pratiqué 6 fois en S1 et 10 fois en S2 ne peut plus pratiquer en S3 mais peut jouer en S1 et S2.

Vous remarquerez que le fait d'avoir joué en S1 n'empêche pas de pratiquer en S3.

Le grillage s'applique sur les catégories suivantes : seniors -18 -15 et -13 uniquement

Disposition votée lors de l'Assemblée Générale de CHAMPDENIERS (14 juin 2003) :

« *Tout match perdu par pénalité suite à un problème de qualification de joueurs équivaut à 0 point en championnat (match PPP) et à une non qualification pour le tour suivant en coupe et challenge. Une sanction financière sera appliquée uniquement dans le cas où la disqualification est liée à la présence de joueurs non licenciés sur les feuilles de match.* »

4. JOUEURS SELECTIONNES

- a. Un club ayant un joueur sélectionné ou convoqué à un stage technique peut obtenir une **modification de date** de la rencontre concernant l'équipe où pratique habituellement ce joueur.
- b. Tout joueur ou jeune arbitre désigné pour participer (ou arbitrer) à un match de sélection nationale, régionale, départementale ou à un entraînement préparatoire à une sélection, qui déclare être indisponible, est tenu de **justifier son absence**, et ne peut prendre part à une rencontre avec son club sur ce week-end.

5. RESTRICTIONS D'UTILISATION DE JOUEURS ETRANGERS OU MUTES

Rappel du règlement Fédéral applicable aux championnats Régionaux et Nationaux.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions territoriales, ainsi que nationales - 18 ans et sauf dispositions prévues aux points 2 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 2 (deux) titulaires d'une licence de type B ou D et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E,
OU
- 3 (trois) titulaires d'une licence de type B ou D et aucune licence E.

Au cours d'une même rencontre, dans toutes les compétitions nationales + 16 ans masculins et féminines, à l'exclusion des compétitions de LFH et de coupes de France, et sauf dispositions prévues aux points 3 et 4 du présent article, il ne peut figurer sur la liste des joueurs d'une équipe, inscrits sur la feuille de match, plus de :

- 4 (quatre) titulaires d'une licence de type B et 1 (un) étranger titulaire d'une licence caractérisée E
OU
- 5 (cinq) titulaires d'une licence de type B et aucune licence E.

Une licence de type C peut remplacer une licence de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 60.3 des présents règlements.

En ce qui concerne les coupes, les autorisations des différents types de licences sont réglées par les dispositions particulières de l'épreuve.

Au niveau départemental, pour les compétitions s'adressant aux plus de 16 ans masculins et féminines, trois joueurs étrangers titulaires d'une licence caractérisée E sont autorisé(e)s au maximum. Le nombre total de licences de type B ou C ou E doit cependant rester inférieur ou égal à trois, selon l'un des cas visés au tableau ci-après.

Cette mesure ne concerne pas les licenciés titulaires d'une licence UEA.

Les limites d'utilisation des joueurs étrangers et mutés au cours d'un match, dans les compétitions régionales et départementales, ainsi que nationales - 18 ans, sont résumées dans les tableaux ci-après :

- la lecture se fait horizontalement,
- les chiffres indiqués définissent une limite maximale,
- l'utilisation des licences JEA et UEA n'est pas limitée,
- les licences de type C peuvent remplacer les licences de type B selon les dispositions des articles 52.4 et 56.3 des présents règlements,

B	C	EA	EB	EC	LEB	LEC	JEB	JEC
3								
2		1						
2			1					
1		1			1			
1			1		1			
		1			2			
			1		2			
					3			
					2		1	
					1		2	
							3	
2					1			
1					2			
2							1	
1							2	
1					1		1	
1		1					1	
1			1				1	
		1					2	
			1				2	

- pour les rencontres de Coupes de France nationales, régionales ou départementales, féminines et masculines, le nombre de licences de type B et/ou E n'est pas limité ; en revanche les licences de type C sont interdites,

- ce tableau ne s'applique pas aux compétitions nationales adultes (régime général, D2M, LFH, LNH)

*Nature des licences détaillées page 15 et 16.

COMMISSION DISCIPLINE

Engagement des poursuites

Les poursuites disciplinaires sont engagées par le président de la Fédération, de la ligue professionnelle ou de l'instance déconcentrée, ou par toute personne licenciée à la Fédération dûment mandatée par eux :

1. **au vu des observations figurant sur les feuilles de match** transmises par les commissions d'organisation des compétitions et, le cas échéant, **complétées par un rapport du juge-arbitre**
2. **au vu des rapports, témoignages, documents d'origines diverses, informations** figurant sur tous types de supports (dont vidéos), parvenus à l'instance concernée pour des faits pouvant justifier l'engagement d'une procédure disciplinaire
3. **sur saisine du bureau directeur de la Fédération, de la ligue, du comité ou de la ligue professionnelle**, pour tout comportement individuel ou collectif non conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du handball et/ou de ses disciplines connexes.

Rapport du juge-arbitre

À l'occasion d'une rencontre (avant-pendant-après), **si un incident se produit, le juge-arbitre établit un rapport dans lequel il décrit les faits**. Le *Livret de l'arbitrage* et les circulaires de la Commission centrale d'arbitrage définissent les formes et conditions dans lesquelles les rapports des juges-arbitres doivent être établis et transmis aux instances compétentes.

Ce rapport est expédié sans délai au siège de l'instance gestionnaire de la compétition.

Autres rapports

En dehors d'une rencontre, dans le cadre général de la vie associative, pour tout grief ou incident constaté, un rapport peut être établi par un officiel habilité, un membre élu d'une instance fédérale, territoriale ou départementale, et transmis au président de l'instance concernée.

Cette démarche peut conduire à l'engagement d'une procédure disciplinaire à l'encontre de la ou des personnes mises en cause.

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Au cours de la saison qui s'ouvre, la commission départementale des statuts et règlements continuera à être la garante de la conformité des statuts et du règlement intérieur du Comité départemental de handball des Deux-Sèvres. Elle étudiera aussi les modifications des règlements intérieurs des commissions départementales. Ses missions premières.

Elle accompagnera également tout club qui en fera la demande, qu'il soit déjà en activité, en phase de création ou de reprise d'activité. La commission se propose aussi d'étudier les statuts de l'ensemble des clubs du département afin d'en vérifier la conformité.

Au titre des CMCD, la commission en liaison avec les présidents des autres commissions départementales s'attachera à valider ou invalider l'investissement des administrateurs et des membres non élus participant aux travaux des différentes commissions.

Enfin, la commission départementale des statuts et règlements accueille avec plaisir tout(e) licencié(e) souhaitant participer à ses travaux. De même, toute remarque est la bienvenue.
N'hésitez pas à nous solliciter !

CONTRIBUTIONS MUTUALISEES DES CLUBS AU DEVELOPPEMENT

Exigences Minimales

Chaque club doit respecter, en fonction du niveau de ses équipes et de ses sections, les socles de base et les seuils minimum demandés. Différentes obligations sont réparties sur plusieurs catégories départementales : technique, sportive, arbitrage et juge-arbitre jeune.

Les socles et les seuils départementaux

NIVEAUX	SECTION	TECHNIQUE		SPORTIVE		ARBITRAGE		JEUNE ARBITRE	
		SOCLE	SEUIL	SOCLE	SEUIL	SOCLE	SEUIL	SOCLE	SEUIL
PRE-REGIONALE	F	1 personne titulaire du certificat « Contribuer à l'animation sportive de la structure »*	20 pts	1 équipe jeune de même sexe	20 pts	1 juge-arbitre T3 ayant réalisé son quota de 10 arbitrages à la fin du calendrier sportif**	40 pts	1 JAJ*** ayant réalisé son quota de 5 arbitrages à la fin du calendrier sportif	10 pts
	M								
EXCELLENCE	F	Pas de socle de base	0	Pas de socle de base	0	1 juge-arbitre T3 ayant réalisé son quota de 10 arbitrages à la fin du calendrier sportif**	30 pts	1 JAJ*** ayant réalisé son quota de 5 arbitrages à la fin du calendrier sportif à compter de 2 équipes jeunes engagées	0
	M		10 pts		10 pts				
HONNEUR	F	Pas de socle de base	0	Pas de socle de base	0	1 juge-arbitre T3 ayant réalisé son quota de 10 arbitrages à la fin du calendrier sportif**	10 pts	Pas de socle de base	0
	M								
ARBITRAGE : En supplément, chaque club devra fournir un JA T3 par équipe (senior) et en - 18 ans : 1 JA T3 ou 1 JAJ									
SANCTIONS : SI LE SOCLE DE BASE N'EST PAS ATTEINT, moins 4 points au classement et impossibilité de monter en division supérieure.									
SANCTIONS : SI LE SEUIL N'EST PAS ATTEINT après rattrapage associatif, moins 4 points au classement (Sauf domaine arbitrage).									
ATTENTION : pour la montée le club devra satisfaire aux exigences du niveau supérieur.									

*Modules « accompagner les pratiquants » et « assurer la sécurité des pratiquants » ou titulaire d'un diplôme ANIMATEUR DE HANDBALL en cours de validité.

**Dimanche 13 juin 2021.

***1 juge-arbitre jeune né entre 2001 et 2005 (ou un pré-JA né en 2006).

Attention, l'engagement associatif ne peut couvrir qu'un seul autre domaine (technique OU sportif).

Informations ressources

Pour comptabiliser les points obligatoires, chaque club doit se référer à des informations ressources. Celles-ci les informent sur les différents moyens existant pour obtenir ces points et pour chacune des catégories CMCD départementale. Le tableau ci-dessous montre les détails :

CMCD	DETAILS DES INFORMATIONS					
		<i>Educateur</i>	<i>Educateur mention animateur</i>	<i>Entraîneur territorial</i>	<i>Entraîneur Perfectionnement sportif</i>	<i>Dont Femmes</i>
TECHNIQUE	<i>Autres cadres fédéraux répertoriés</i>	10 pts	20 pts	30 pts	40 pts	+5 pts
	<i>Cadres en formation dans la saison</i>	10 pts	20 pts	30 pts	40 pts	+5 pts
	<i>Cadres titulaires d'un BEES Handball</i>	10 pts				+5 pts
	<i>Accompagnateur</i>	5 pts				+5 pts
SPORTIVE	<i>Equipes jeunes du même sexe</i>	10 pts	Région +20 pts	National +50 pts		
	<i>Autres équipes jeunes</i>	5 pts	Région +5 pts	National +10 pts		
	<i>Ecole de Handball</i>	10 pts	Bronze +10 pts	Argent +20 pts	Or +40 pts	
ARBITRAGE	<i>Autres juge-arbitres du club</i>	30 pts	JAT3 +20 pts	JAT2 +50 pts	JA T1 +90 pts	+5 pts
	<i>Accompagnateur école d'arbitrage</i>	20 pts				
	<i>Animateur d'école d'arbitrage</i>	20 pts				
	<i>Accompagnateur territorial</i>	20 pts				
	<i>Ecole d'arbitrage</i>	40 pts	Bronze +5 pts	Argent +10 pts	Or +20 pts	
JUGE-ARBITRE JEUNE	<i>Autre JAJ du club</i>	JAJ club 10 pts	JAJ T2 10 pts	JAJ T1 20 pts	JAJ Nat 30 pts	+5 pts

A SAVOIR :

Les pénalités sportives sont appliquées en cas de défaillance sur les socles et les seuils des différents domaines. En outre, la pénalité financière n'est pas appliquée en cas d'absence de socle.



En cas de défaillance et à niveau de jeu égal, c'est l'équipe masculine qui sera pénalisée.

CAS DES MUTATIONS :

- Un entraîneur qui mute **hors période officielle** reste comptabilisé pour le club quitté.
- Un juge-arbitre (ou JA) qui mute **pendant la période officielle** : sa fonction et ses arbitrages comptent pour le club quitté pour la saison en cours.
- Un juge-arbitre (ou JA) qui mute **hors période officielle** : sa fonction et ses arbitrages comptent pour le club quitté pour la saison en cours + la suivante.

Engagement Associatif Départemental

Les points obtenus dans cette rubrique viendront en complément des autres domaines et permettront de combler certains déficits au niveau des seuils.

Catégories	Tranche	Points	Bonus
Licences compétitives	20	1	
Licences évènementielles	40	1	
Licences handfit	40	1	
Licences loisirs	10	1	
Licences dirigeant	1	1	Fem + 5 pts
Elus dans une structure fédérale (CD, Ligue, FFHB...)	1	20	Fem + 5 pts
Membre d'une commission	1	20	Fem + 5 pts
Organisations de manifestations	Dép	20	
	Région	40	
Maximum 40 points par personne et 50 pour les féminines.			
ATTENTION AUX CUMULS : Un juge-arbitre-technicien ou inversement ne pourra être comptabilisé que dans un seul domaine au choix.			

Club		FICHE BILAN CMCD				Date
Niveau						
LES SOCLES						
SPORTIVE						
ARBITRAGE						
J.A.J.						
TECHNIQUE						
LES SEUILS						
SPORTIVE						
CHAMPIONNAT		NIVEAU		SEXE		NB POINTS
TOTAL SPORTIVE						0 / 120
ARBITRAGE						
NOM PRENOM		AGE		NIVEAU		NB NB POINTS BONUS FEMININ
TOTAL ARBITRAGE						0 / 150
JEUNES ARBITRES						
NOM PRENOM		AGE		NIVEAU		NB NB POINTS BONUS FEMININ
TOTAL JEUNES ARBITRES						0 / 180
TECHNIQUE						
NOM PRENOM				NIVEAU		NB POINTS BONUS FEMININ
TOTAL TECHNIQUE						0 / 120
TECHNICIEN(S) NON PRIS EN COMPTE DANS LA CMCD (problème de validité du diplôme)						
NOM PRENOM				NIVEAU		OBTENTION VALIDITE
ASSOCIATIF						
NOM PRENOM				ELU OU COMMISSION		NB NB POINTS BONUS FEMININ
TOTAL ASSOCIATIF						0
SEUILS DE RESSOURCES						4 / 4
<small>ATTENTION ! Cette fiche, établie par le service informatique, n'est qu'une information destinée à vous permettre de suivre l'évolution de votre situation au regard des exigences de la CMCD. Si vous constatez des anomalies, erreurs ou manques, il vous appartient de vous reporter à la circulaire d'information diffusée en début de saison par la Commission des statuts et de la réglementation - Division CMCD. SEULE LA FICHE TRANSMISE PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET DE LA REGLEMENTATION EST OFFICIELLE.</small>						
OBSERVATIONS DE LA COMMISSION						

COMMISSION TECHNIQUE

FORMES DE JEU - CHAMPIONNATS -9 ANS, -11 ANS, -13 ANS ET -15 ANS

Les formes de jeu sont préconisées à des fins de formation du jeune joueur, il appartient à chaque entraîneur de mettre en œuvre ces formes de jeu. La Commission Technique fait confiance à chacun des entraîneurs et coachs le week-end pour que l'application des formes de jeu soit l'affaire de tous. Les arbitres ne sont pas responsables de la non-application des formes de jeu.

MOINS DE 15 ANS FILLES



Ce qui est commun sur la catégorie -15 ans

Espace de jeu  40 x 20 m	Temps de jeu  2 x 25 min	Exclusion  2 min	Temps mort  3 par match mais pas plus de 2 par mi-temps. 1 seul temps mort dans les 5 dernières minutes.
---	---	---	--

Modalités -15 ans filles

Taille du ballon  Taille 1 de qualité	Gardiennne de but  Proposer plusieurs joueuses au poste	Engagement  Au centre du terrain
--	--	---



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre

	1^{ère} mi-temps	
FORMES DE JEU	Défense libre à 5 contre 6 attaquantes (La gardienne de but apporte systematiquement la supériorité numérique en attaque)	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Les joueuses doivent identifier et exploiter les situations de supériorité numérique (jeu en lecture et jeu sans ballon) • Améliorer la projection vers l'avant et le changement de statut • Le but vide induit un changement de statut actif et rapide sur tout le terrain : Contre – attaque / Montée de balle / Repli défensif actif. 	

	2^{ème} mi-temps	
FORMES DE JEU	Défense étagée avec dispositif et système au choix. Repli défensif actif sur tout le terrain	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Engager le duel défensif face au porteur de balle • Favoriser la communication entre les défenseurs et la gardienne de but • Avoir de l'activité à l'opposé du ballon (Récupération de balle et changement de statut) • Améliorer le jeu sans ballon et l'occupation de l'espace 	



IDÉES DE COACHING

- Effectuer des changements régulièrement
- Utiliser plusieurs joueuses sur le poste de gardienne de but
- Utiliser des dispositifs défensifs différents
- Permettre aux joueuses d'évoluer sur différents postes



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Favoriser les situations en supériorité numérique offensive
- Donner des repères sur le changement de statut
- Organisation du repli défensif actif
- Organisation de la montée de balle
- Occupation de l'espace et jeu sans ballon

MOINS DE 15 ANS GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -15 ans

Espace de jeu  40 x 20 m	Temps de jeu  2 x 25 min	Exclusion  2 min	Temps mort  3 par match mais pas plus de 2 par mi-temps. 1 seul temps mort dans les 5 dernières minutes.
---	---	---	---

Modalités -15 ans garçons

Taille du ballon  Taille 2 de qualité	Gardien de but  Proposer plusieurs joueurs au poste	Engagement  1 ^{ère} MT : du gardien à la validation du but 2 ^{ème} MT : au centre du terrain
--	--	---

 **Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre**

	1^{ère} mi-temps	
FORMES DE JEU	Repli agressif et actif sur tout le terrain. Dispositif défensif étagé obligatoire.	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Perturber et ralentir la montée de balle adverse. (Harceler / Changement de statut / Récupération du ballon) • Améliorer la montée de balle et la contre-attaque • Le dispositif étagé permet de développer des comportements individuels et collectif. (Agir sur la relation passeur – réceptionneur / S'organiser en fonction de son vis-à-vis / Collaborer pour récupérer la balle) • Pour le gardien de but : Récupérer rapidement le ballon afin de le remettre en jeu le plus vite possible (Améliorer la relance) 	

	2^{ème} mi-temps	
FORMES DE JEU	Dispositif et système défensifs au choix	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation de l'espace • Repérer et identifier les différents systèmes et dispositifs défensifs • Améliorer les comportements individuels et collectifs en défense 	



IDÉES DE COACHING

- Être ambitieux dans la récupération du ballon
- Être généreux dans l'effort individuel et collectif
- S'appliquer dans la passe et dans la réception du ballon
- Proposer plusieurs joueurs sur le poste de gardien de but



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Travailler différents systèmes et dispositifs défensifs
- Améliorer les savoir-faire individuels et collectifs en défense
- Travailler sur le changement de statut
- Travailler l'enchaînement parade - relance pour le gardien de but
- Amélioration de l'occupation de l'espace et du jeu sans ballon en attaque (relation base avant – base arrière)

MOINS DE 13 ANS FILLES



Ce qui est commun sur la catégorie -13 ans

Espace de jeu	Temps de jeu	Exclusion	Temps mort	Effectif
 40 x 20 m	 3 x 15 min	 2 min	 1 par tiers-temps	 1 ^{er} tiers-temps : 5+1GB 2 ^{ème} tiers-temps : 6+1GB 3 ^{ème} tiers-temps : 6+1GB

Modalités -13 ans filles

Taille du ballon	Jet de 7m	Gardiennage de but	Engagement
 Taille 0 de qualité	  A la zone	 Proposer plusieurs joueuses au poste	 Au centre du terrain

 **Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre**

1 ^{er} tiers-temps		
FORMES DE JEU	Défense libre à 5 contre 6 attaquantes (La GB amène systematiquement la supériorité numérique en attaque).	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'apport de solutions en attaque (supériorité). Apporter du jeu sans ballon (Courses / Orientation / Placement) Les joueuses doivent identifier et exploiter les situations de supériorité numérique (Jeu en lecture et jeu sans ballon) Améliorer la projection vers l'avant. Le but vide induit un changement de statut actif et rapide sur tout le terrain : Contre – attaque / Montée de balle / Repli défensif actif. 	
2 ^{ème} tiers-temps		
FORMES DE JEU	Défense étagée avec dispositif et système au choix.	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Engager le duel défensif face au porteur de balle Être ambitieux dans la récupération du ballon dès la perte de celui-ci. S'organiser sans ballon pour engager son duel Favoriser la communication entre les défenseurs et la gardienne de but - Avoir de l'activité à l'opposé du ballon (Récupération de balle et changement de statut) Améliorer le jeu sans ballon et l'occupation de l'espace 	
3 ^{ème} tiers-temps		
FORMES DE JEU	Dispositif et système défensif libre La joueuse qui marque le but doit sortir immédiatement afin d'être remplacée par une autre joueuse.	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Faire jouer les joueuses à différents postes Mise en place d'un repli défensif actif (Ralentir / Récupérer le ballon) Mise en place d'un engagement rapide 	



IDÉES DE COACHING

- Gérer les rotations sur le poste de gardienne de but
- Réguler les changements
- Varier les postes
- Faire jouer tout le monde



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Courses sans ballon en attaque
- Travailler différents systèmes de défense
- Travailler le changement de statut
- Faire jouer plusieurs filles au poste de GB et à différents postes offensifs

MOINS DE 13 ANS GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -13 ans

Espace de jeu	Temps de jeu	Exclusion	Temps mort	Effectif
 40 x 20 m	 3 x 15 min	 2 min	 1 par tiers-temps	 1 ^{er} tiers-temps : 5+1GB 2 ^{ème} tiers-temps : 6+1GB 3 ^{ème} tiers-temps : 6+1GB

Modalités -13 ans garçons

Taille du ballon	Gardien de but	Engagement
 Taille 1 de qualité	 Proposer plusieurs joueurs au poste	 1 ^{er} tiers-temps : au centre du terrain 2 ^{ème} tiers-temps : du gardien de but 3 ^{ème} tiers-temps : au centre du terrain

 Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre

	1 ^{er} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense libre à 5 contre 6 attaquants (Le GB amène systématiquement la supériorité numérique en attaque).	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'apport de solutions en attaque (supériorité). Apporter du jeu sans ballon (Courses / Orientation / Placement) Les joueurs doivent identifier et exploiter les situations de supériorité numérique (Jeu en lecture et jeu sans ballon) 	
	2 ^{ème} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Défense étagée avec dispositif et système au choix. Repli actif sur tout le terrain à la perte du ballon. Le joueur qui marque le but doit sortir immédiatement afin d'être remplacé par un autre joueur.	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> La défense étagée amène des comportements différents individuellement. (Prise en charge de son vis à vis / Communication / Récupération du ballon / Engagement du duel) Engager une activité défensive dès la perte du ballon (Orientation / Changement de statut / Ralentir) Apporter une rotation dans les joueurs et dans les postes Mise en place d'un repli défensif actif (Ralentir et récupérer le ballon) 	
	3 ^{ème} tiers-temps	
FORMES DE JEU	Dispositif étagé obligatoire	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> La défense étagée amène des comportements différents individuellement et collectivement. (Prise en charge de son vis à vis / Communication / Récupération du ballon / Engagement du duel) 	



IDÉES DE COACHING

- Gérer les rotations sur le poste de gardien de but
- Faire jouer tout le monde et à différents postes
- Favoriser les solutions collectives prioritairement et pas exclusivement individuelles



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Développer le jeu sans ballon en attaque
- Travailler le jeu avec un joueur dedans (Pivot)
- Développer le jeu en supériorité offensive et en infériorité numérique défensive
- Travailler la défense étagée sur 2 lignes
- Travailler le changement de statut



MOINS DE 11 ANS FILLES ET GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -11 ans

<p>Espace de jeu</p>  40 x 20 m	<p>Temps de jeu</p>  3 x 12 min	<p>Exclusion</p>  1 min
<p>Temps mort</p>  1 par tiers-temps	<p>Effectif</p>  <p>1^{er} tiers-temps : 5+1GB 2^{ème} tiers-temps : 5+1GB 3^{ème} tiers-temps : 6+1GB</p>	



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre

Modalités

<p>Taille du ballon</p>  Taille 0 de qualité	<p>Jet de 7m</p>   Au point de 4m
<p>Gardien de but</p>  Proposer plusieurs joueurs au poste	<p>Engagement</p>  <p>1^{er} tiers-temps : du gardien de but 2^{ème} tiers-temps : au centre du terrain 3^{ème} tiers-temps : au centre du terrain</p>



IDÉES DE COACHING

- Gérer la fatigue physique au travers de nombreuses rotations
- Faire évoluer plusieurs joueurs au poste de gardien de but et pivot
- Faire jouer tout le monde



IDÉES D'ENTRAÎNEMENTS

- Travailler sur la répartition dans l'espace
- Travailler sur le changement de statut
- Travailler sur la relation passeur – récepteur
- Travailler avec un pivot
- Travailler les intentions défensives : Agir sur mon adversaire direct



MOINS DE 11 ANS FILLES ET GARÇONS



1 ^{er} tiers-temps 	
FORMES DE JEU	Défense libre tout terrain. Jeu libre en attaque. Repli défensif actif sur tout terrain. Le joueur ou la joueuse qui marque le but doit sortir immédiatement afin d'être remplacé par un autre joueur.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Perturber et de ralentir la montée de balle adverse. (Harceler / Changement de statut / Récupération du ballon)• Engager une activité défensive dès la perte du ballon (Orientation / Changement de statut / Ralentir)• Apporter une rotation dans les joueurs• Ne jamais avoir le ballon et un adversaire dans le dos pour les défenseurs
2 ^{ème} tiers-temps 	
FORMES DE JEU	Défense libre. Le ou la gardienne apporte la supériorité numérique en attaque systématiquement. Jouer avec un pivot en attaque placée. Repli défensif actif sur tout terrain.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Perturber et ralentir la montée de balle adverse. (Harceler / Changement de statut / Récupération du ballon)• Apporter une rotation dans les joueurs et les joueuses• Proposer plusieurs joueurs / joueuses sur le poste de gardien de but• Mise en place d'un repli défensif actif (Ralentir / Récupérer le ballon)• Repérer l'espace à attaquer• Mise en place d'un engagement rapide• Organiser le jeu sur grand espace (Ecartement / Etagement / Changement de statut)
3 ^{ème} tiers-temps 	
FORMES DE JEU	Dispositif défensif étagé obligatoire. Jouer avec un pivot en attaque. Repli défensif actif sur tout terrain.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Amener des comportements défensifs individuel. (Prise en charge de son vis à vis / Gestion du pivot / Collaboration / Communication / Récupération du ballon / Engagement du duel)• Perturber et ralentir la montée de balle adverse. (Harceler / Changement de statut / Récupération du ballon)• Découverte du poste et du jeu avec un joueur dedans (Pivot)



MOINS DE 9 ANS FILLES ET GARÇONS



Ce qui est commun sur la catégorie -9 ans

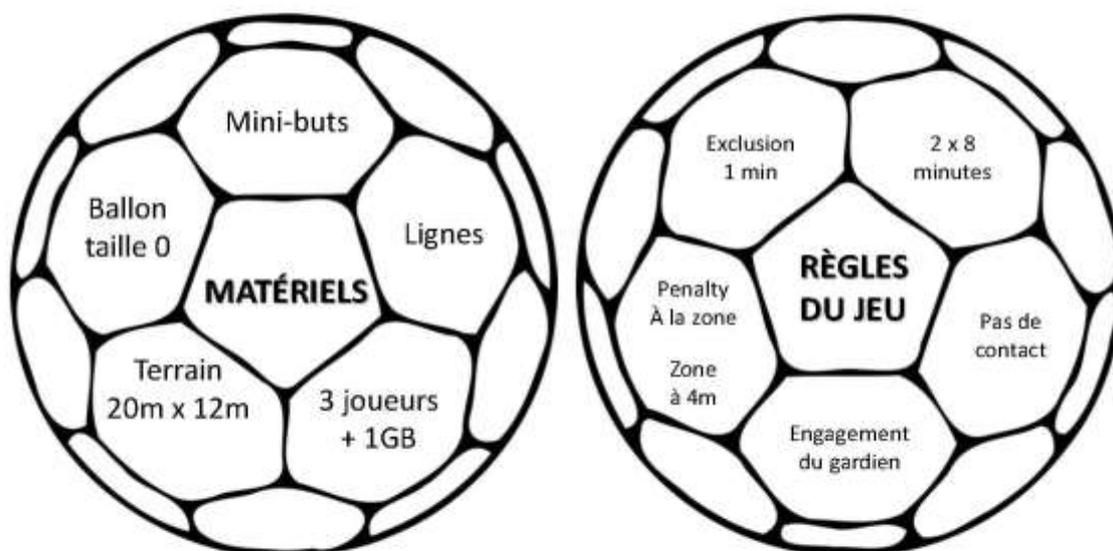
Espace de jeu  ½ terrain 20 x 10 m + mini-but	Temps de jeu  Tournoi 3 équipes : 2x8min Tournoi 4 équipes : 1x12min	Exclusion  1 min
Temps mort  1 par temps de jeu	Effectif  3+1GB	



Défense individuelle stricte interdite sur l'ensemble de la rencontre

Modalités

Taille du ballon  Taille 00 de qualité	Jet de 7m   Au point de 4m
Gardien de but  Proposer plusieurs joueurs au poste	Engagement  Engagement du gardien de but



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES			
OCCUPATION DE L'ESPACE	CAPACITÉ ATHLÉTIQUE	POLYVALENCE DES ACTEURS	INITIATIVE DES NON PORTEURS DE BALLE

DETECTION

La commission propose de remettre en place un tournoi de détection à l'issue des matchs de brassage pour les -13 ans uniquement cette saison. Ce tournoi aura lieu début le **mercredi 11 novembre 2020** à Parthenay (pour les garçons) et La Mothe St Héray (pour les filles). Cette détection se jouera sous forme de coupe avec des matchs type Hand à 4 (3 joueurs + 1 gardien de but), sans forme de jeu spécifique. Chaque club pouvant engager autant d'équipes qu'il le souhaite. L'objectif demeure toujours d'effectuer 100% de détection.

Concernant la génération 2006, elle sera suivie et observée lors des matchs de championnat -15 ans en début de saison par des cadres de la Commission Technique présents dans les tribunes et lors des Intersecteurs.

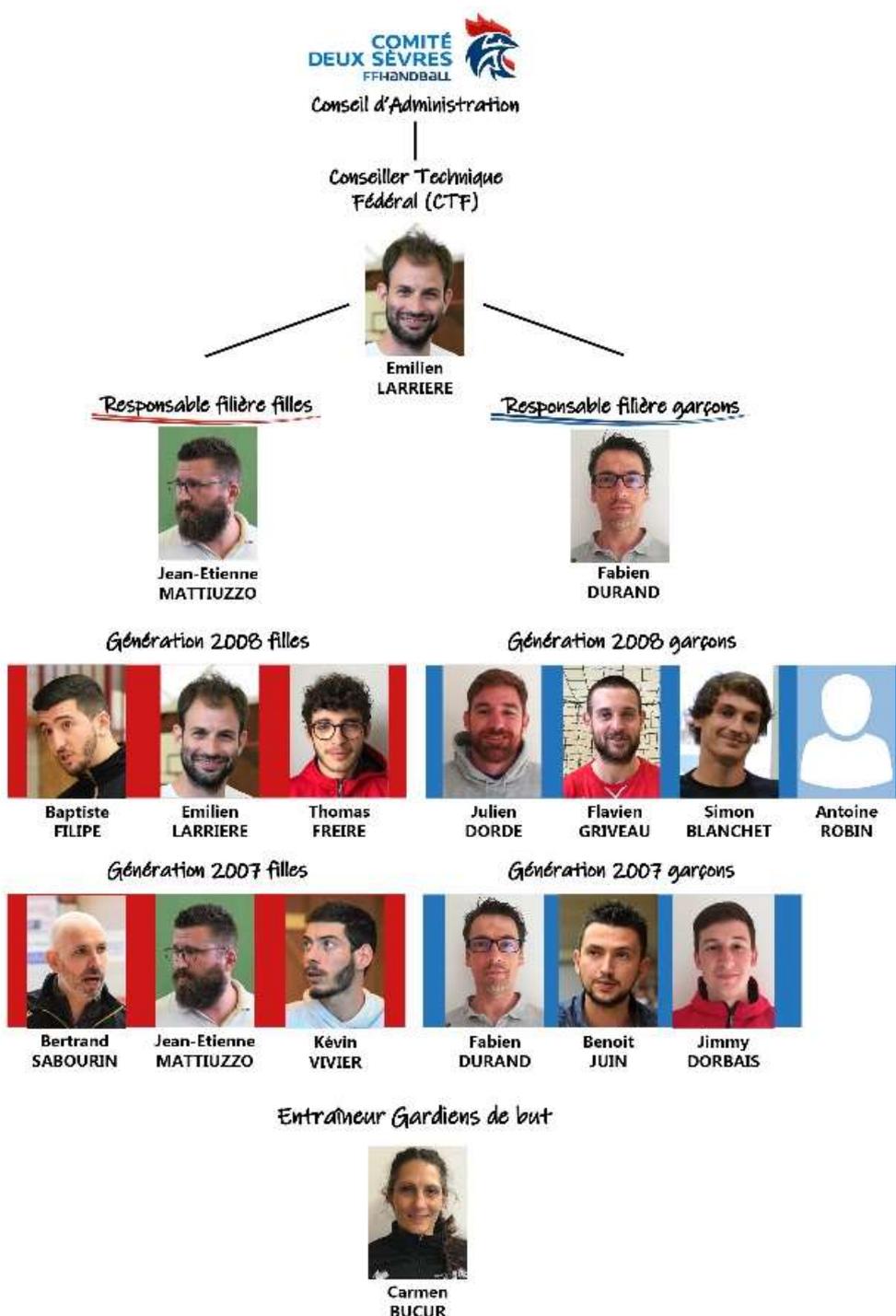
L'équipe technique départementale sera chargée toute la journée de rencontrer les jeunes et les cadres et de leur expliquer les détections, sélections, CPS, la formation du jeune joueur...

SELECTIONS DEPARTEMENTALES

Responsable général :
Emilien LARRIERE
6079000.tec@ffhandball.net
06.87.81.03.38

Responsable Filière filles :
Jean-Etienne MATTIUZZO
filiere-feminine-cd79@outlook.fr
06.21.29.43.36

Responsable Filière garçons :
Fabien DURAND
filiere-masculine-cd79@outlook.fr
06.07.54.00.73



Les stages s'effectueront le samedi de 14 h 00 à 16 h 30 quand il n'y aura pas de matchs pour les championnats départementaux -13 ans et -15 ans.

Les stages peuvent aussi avoir lieu le dimanche, de 10h 00 à 15 h 00 ou uniquement de 10h à 12h30.

Les clubs seront toujours sollicités pour prêter leurs installations afin d'obtenir des créneaux d'entraînements pour les sélections.

L'équipe technique départementale a toujours la volonté d'intégrer le temps de la sélection à la vie des clubs.

Les stages pendant les vacances de la Toussaint et de Printemps demeurent des stages de 3 jours.

Avant chaque stage, une convocation sera envoyée à chaque joueuse et chaque joueur sélectionnés.

SELECTIONS MASCULINES

Génération 2007/2008

Encadrement : Benoit JUIN, Jimmy DORBAIS, Fabien DURAND.

Coordination : Fabien DURAND.

Calendrier prévisionnel :

Date	Lieux	Horaires	Info complémentaire
dimanche 6 septembre 2020	La Mothe	10 h - 15 h	
dimanche 13 septembre 2020	Champdeniers	10 h - 12 h 30	
dimanche 20 septembre	Niort		Tournoi amical
dimanche 4 octobre 2020	Celles	10 h - 12 h 30	
dimanche 18 au mardi 20 octobre 2020			vacances scolaires
dimanche 31 octobre 2020			Intercomités Régionaux 1 ^{er} tour
dimanche 29 novembre 2020		10 h - 15 h	
dimanche 13 décembre 2020		10 h - 12 h 30	
dimanche 10 janvier 2021		10 h - 15 h	
samedi 16 ou dimanche 17 janvier 2021			Intercomités Régionaux 2 ^{ème} tour
dimanche 21 février 2021		10 h - 15 h	
dimanche 21 mars 2021		10 h - 15 h	
samedi 27 ou dimanche 28 mars 2021			Intercomités Nationaux 1 ^{er} tour
dimanche 18 avril 2021		10 h - 15 h	
samedi 24 ou dimanche 25 avril 2021			Intercomités Nationaux 2 ^{ème} tour
samedi 29 mai 2021		14 h - 16 h 30	
samedi 19 et dimanche 20 juin 2021			détection et beach handball

Génération 2008/2009

Encadrement : Antoine ROBIN, Simon BLANCHET, Julien DORDE, Flavien GRIVEAU.

Coordination : Fabien DURAND.

Calendrier prévisionnel :

Date	Lieux	Horaires	Info complémentaire
mercredi 11 novembre 2020	Parthenay	9 h - 17 h	détection
dimanche 29 novembre 2020		10 h - 15 h	
samedi 23 janvier 2021		14 h - 16 h 30	
dimanche 21 février 2021		10 h - 15 h	
dimanche 21 mars 2021		10 h - 15 h	
vendredi 16 au dimanche 18 avril 2021			vacances scolaires
dimanche 2 mai 2021		10 h - 12 h 30	
jeudi 13 mai 2021	Benet		Tournoi amical
samedi 19 et dimanche 20 juin 2021			détection et beach handball

SELECTIONS FEMININES

Génération 2007/2008

Encadrement : Bertrand SABOURIN, Kévin VIVIER, Jean-Etienne MATTIUZZO.

Coordination : Jean-Etienne MATTIUZZO.

Calendrier prévisionnel :

Date	Lieux	Horaires	Info complémentaire
dimanche 6 septembre 2020	Pamproux	10h - 15h	
dimanche 13 septembre 2020	Champdeniers	10 h - 12 h 30	
dimanche 20 septembre	Isle		Interdépartemenatux
dimanche 4 octobre 2020	Celles	10 h - 12 h 30	
dimanche 18 au mardi 20 octobre 2020			vacances scolaires
dimanche 31 octobre 2020			Intercomités Régionaux 1 ^{er} tour
dimanche 29 novembre 2020		10 h - 15 h	
dimanche 13 décembre 2020		10 h - 12 h 30	
dimanche 10 janvier 2021		10 h - 15 h	
samedi 16 ou dimanche 17 janvier 2021			Intercomités Régionaux 2 ^{ème} tour
dimanche 21 février 2021		10 h - 15 h	
dimanche 21 mars 2021		10 h - 15 h	
samedi 27 ou dimanche 28 mars 2021			Intercomités Nationaux 1 ^{er} tour
dimanche 18 avril 2021		10 h - 15 h	
samedi 24 ou dimanche 25 avril 2021			Intercomités Nationaux 2 ^{ème} tour
samedi 29 mai 2021		14 h - 16h 30	
samedi 19 et dimanche 20 juin 2021			détection et beach handball

Génération 2008/2009 :

Encadrement : Baptiste FILIPE, Thomas FREIRE, Emilien LARRIERE.

Coordination : Jean-Etienne MATTIUZZO.

Calendrier prévisionnel :

Date	Lieux	Horaires	Info complémentaire
mercredi 11 novembre 2020	La Mothe	9 h - 17 h	détection
dimanche 29 novembre 2020		10 h - 15 h	
samedi 23 janvier 2021		14 h - 16 h 30	
dimanche 21 février 2021		10 h - 15 h	
dimanche 21 mars 2021		10 h - 15 h	
vendredi 16 au dimanche 18 avril 2021			vacances scolaires
dimanche 2 mai 2021		10 h - 12 h 30	
jeudi 13 mai 2021			Interdépartementaux
samedi 19 et dimanche 20 juin 2021			détection et beach handball

Intervenant spécifique gardien et gardienne de but : Carmen BUCUR.

Emilien LARRIERE, Conseiller Technique Fédéral du Comité, reste le responsable général de l'ensemble des sélections départementales.

Pour rappel, les entraînements des sélections sont ouverts à tous, il ne faut pas hésiter à venir partager et échanger sur ces temps de la sélection.

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF (C.P.S.)

Ces entraînements sont proposés en complément des stages des sélections départementales ; ils sont ouverts aux joueuses et joueurs des générations 2007/2008 et 2009 éventuellement. Ils reprendront le **mercredi 16 septembre 2020** à raison de 3 CPS par mois (en règle générale, le CPS n'a pas lieu le mercredi un regroupement de la sélection durant le week-end précédent). Pour des raisons de commodité et pour être plus proche géographiquement, la Commission Technique ouvre 2 CPS par sexe et par secteur (nord et sud) avec le fonctionnement suivant :

CPS SUD

Garçons : le mercredi 18 h 45-20 h 15 (gymnase *Barra*) à Niort.

Filles : le mercredi 17 h 00-18 h 15 (gymnase *Souché*) à Niort.

Il y aura 3 CPS par mois environ. L'idée est aussi de continuer à partager des CPS plusieurs fois avec des équipes de club où l'ensemble de l'équipe est invitée à venir s'entraîner sur le créneau CPS.

Encadrement : Fabien DURAND pour les garçons, Jean-Etienne MATTIUZZO pour les filles.

CPS NORD

Filles : à Moncoutant (salle de *la Chênaie*) le mercredi de 17 h 30 à 19 h 00 concomitamment avec l'entraînement du club.

Garçons : à Bressuire (complexe *Métayer*) à 18 h 30 à 20 h 00 concomitamment avec l'entraînement du club.

Encadrement : Jérémy ASTIER pour les filles, Jimmy DORBAIS pour les garçons.

FILIERE 79 - HBC Celles sur Belle-MEP

5 clubs ont signé une convention avec le Comité pour permettre à leurs jeunes espoirs féminins d'évoluer au niveau -17 ans Championnat de France. Les joueuses gardent leur licence dans leur club d'origine, jouent en équipe Filière 79-HBCC-MEP ou dans leur club, et elles participent à un travail collaboratif entre la Filière 79-HBCC-MEP et leur club. Le travail en commun doit permettre à tous d'être gagnant, de faire progresser les joueuses individuellement et collectivement, et d'élever le niveau général global des clubs signataires de la convention pour la catégorie -17 ans.

Par ailleurs, les entraîneurs de l'équipe Filière 79-HBCC-MEP se déplaceront dans chaque club signataire une fois par an pour proposer une animation de séance du collectif -15 ans filles du club et présenter le projet Filière 79.

Convention féminine Filière 79-HBCC-MEP: Celles sur Belle (club porteur de la convention), Chauray-La Crèche, Niort HBS, Prahecq et HB Sud 79.

Encadrement : Baptiste FILIPE (entraîneur principal), Jean-Etienne MATTIUZZO (intervenant). Emilien LARRIERE reste coordonnateur du projet.

Créneaux d'entraînement de l'équipe « Filière 79-HBC Celles sur Belle » :

- Le lundi de 19 h 15 à 20 h 30 au gymnase Souché de Niort.
- Le mardi de 18 h 45 à 20 h 15 au complexe de Celles sur Belle.
- Le mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 au complexe de Celles sur Belle pour certaines joueuses du groupe qui s'entraînent avec l'équipe N2 de Celles sur Belle.
- Le vendredi de 18 h 45 à 20 h 00 au complexe de Celles sur Belle.

HANDBALL EN MILIEU SCOLAIRE

Projet Citoy'hand : travail collaboratif avec les collèges qui visent un enseignement pluridisciplinaire pour faire découvrir et valoriser le handball à travers un cycle de 12 unités pédagogiques. Le projet est disponible auprès du CTF pour l'ensemble des clubs qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Une classe à horaires aménagés est toujours en place à Bressuire au collège privé Notre Dame et au lycée St Joseph, une nouvelle s'ouvre au collège de La Mothe St Héry à la rentrée 2020.

Section sportive scolaire locale: le club de Celles sur Belle poursuit son travail avec sa section sportive scolaire locale au collège François Albert qui concerne tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème} et qui est ouverte à l'ensemble des licenciées après avoir satisfait aux tests d'entrée.

Section sportive départementale Lycée Agricole de Melle : depuis deux saisons maintenant, le Comité est partenaire de la section sportive handball qui est en place au lycée agricole Jacques BUJAULT à Melle. Le partenariat s'organise autour de dotation matérielle ainsi que d'interventions au niveau de la formation de cadres pour chaque élève.

Option « handball et renforcement musculaire au lycée P. Guérin de Niort : le lycée et le comité départemental souhaitent organiser et officialiser les liens entre les parties pour permettre la meilleure réussite des élèves du lycée Paul Guérin dans leur scolarité et leur pratique du handball. Il s'agit de partager des moyens matériels, humains, de créer et d'entériner des synergies. Les élèves inscrits à cette option participent à 2 créneaux par semaine

au lycée (1 créneau handball, 1 créneau renforcement musculaire) en complément de leurs entraînements clubs.

Projet championnat départemental Hand à 4 en collège : en collaboration avec l'UNSS, le Comité envisage de proposer un championnat Hand à 4 à destination des collèges. La compétition se déroulerait le mercredi entre janvier et juin 2021 dans le cadre de l'activité UNSS.

FORMATION DE CADRES



Responsable des formations : Emilien LARRIERE.

Intervenants : Fabien DURAND, Jean Etienne MATTIUZZO, Sandra REISCH, Anita DOYEN.

Le Comité 79 aura la responsabilité d'organiser les deux modules associatifs du titre IV « Educateur de Handball » sur son territoire :

- _ Accompagner les pratiquants
- _ Assurer la sécurité des pratiquants

Pour toute inscription, il faut se référer au catalogue des formations de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et s'inscrire via le site Internet de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Handball :

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Emilien LARRIERE.

SOIREES ET CAFES TECHNIQUES

En complément de la formation de cadres organisée par le comité

Objectifs :

- Proposer une circonstance de formation innovante de l'expertise locale
- Développer la culture handball et de la formation initiale
- Entretenir une dynamique de formation de cadres différentes de celles existantes
- Proposer une circonstance par période scolaire

Il y aura 1 soirée technique durant la saison avec pour chaque soirée technique.

Date : jeudi 1er avril 2021 (18 h 30 - 22 h 00) dans le cadre de la compétition Interligues qui sera organisée à Celles sur Belle du 1^{er} au 3 avril 2021.

En complément, la Commission Technique pourra proposer une ou plusieurs conférences sur des thématiques liant le sport et la santé, et notamment lors de la réunion des entraîneurs des catégories jeunes le jeudi 28 janvier 2021.

Enfin des « cafés techniques » seront mis en place sur la base de 4 par an d'une durée de 2 heures et sur une thématique bien définie. L'entrée sera fixée à 2 euros par personne sauf pour les stagiaires inscrits en formation d'animateur ou d'accompagnateur (gratuit).

Dates :

Samedi 17 octobre 2020 (10 h - 12 h 30)

Jeudi 10 décembre 2020 (19 h 30 - 22 h)

Samedi 27 février 2021 (10 h - 12 h 30)

Lundi 3 mai 2021 (19 h 30 - 22 h)

RELATION AVEC LES DIFFERENTES COMMISSIONS DU COMITE

La commission technique souhaite travailler de manière plus étroite avec les commissions du comité.

Commission d'Organisation des compétitions : pour participer aux formes de jeux, aux formules de championnat et aux calendriers.

Commission de développement : formation des intervenants, définition des contenus des interventions dans le milieu scolaire, formation des professeurs des écoles.

Commission communication : travail sur la communication autour des sélections des filières et des différents événements de la commission technique (soirées techniques et autre)

Commission d'arbitrage : mettre les conditions en place pour rendre nos formations plus efficaces.

SECTORISATION DU TERRITOIRE

Pourquoi sectoriser ?

- Pour être au plus près des clubs.
- Pour permettre aux clubs d'être accompagnés dans leurs projets de développement.
- Pour améliorer la relation clubs-CD79
- Pour mettre en relation les clubs des zones définies et leur permettre de travailler en commun sur certains aspects (entraînement, formation de cadres, manifestations, etc).
- Pour améliorer la détection des jeunes joueurs et joueuses (en rapport avec la commande de la Ligue du 100% détection).
- Pour améliorer le socle commun de formation.
- Pour améliorer les niveaux de jeu dans le département et la qualité de la formation
- Lien entre les clubs du secteur et le Comité.
- Organisation de séances d'entraînement communes aux clubs du secteur.
- Aide et assistance aux entraîneurs des clubs du secteur

Comment ça s'organise ?

Avec un investissement du Comité dans l'accompagnement des projets des clubs. Les clubs peuvent contacter Emilien LARRIERE pour présenter leurs projets et demander l'accompagnement du Comité dans leurs démarches. Des actions au niveau des entraînements de secteur (catégorie -13 ans) seront aussi proposées.

Voici la liste des responsables de secteur :

- Emilien LARRIERE pour le secteur Centre-Nord
- Fabien DURAND pour le secteur Niortais
- Jean-Etienne MATTIUZZO pour le secteur Sud

La Commission Technique sera accompagnée d'élus du Conseil d'Administration dans cette démarche du travail par secteur.

Quels secteurs ?

- Centre-Nord : Bressuire, Mauléon, Moncoutant, Thouars, Courlay, Cerizay, Airvault, Gâtine, Sud Gâtine, Parthenay
- Niortais : Niort, HB Sud 79, Chauray-La Crèche, Prahecq, Val d'Egray.
- Sud : Brioux sur Boutonne, Celles sur Belle, Lezay, HB Mothais, Pamproux, Saint-Maixent

Il ne faut pas hésiter à contacter les responsables de secteur pour toute question d'ordre technique, sur les formes de jeu, sur la formation de cadres, sur les sélections départementales ou un projet de développement de votre club.

Les 3 secteurs



DEVELOPPEMENT/SERVICE AUX CLUBS

La Commission Développement travaillera en lien la Commission Technique, la Commission d'Organisation des Compétitions et la Commission Départementale d'Arbitrage sur différents projets qui regrouperont l'ensemble des acteurs du handball.

Par ailleurs, la Commission Développement se focalisera en priorité sur le développement des offres de pratiques mises en place par la FFHB :

- le Beach handball
- le Baby Hand (3-5 ans)
- le Hand à 4
- le Hand'fit (sur simple demande, le Comité peut mettre un kit à disposition des clubs qui le souhaitent)

La Commission Développement continuera de soutenir et renforcer les projets déjà existants :

- Journée Départementale Minihand
- Hand Loisir
- Handball en milieu scolaire avec un travail collaboratif avec nos partenaires l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP
- Hand et Handicap avec la journée *Hand'Ensemble* avec l'UNSS (14 octobre 2020)
- Tournoi féminin : Défi entre Elles
- Mini Handball
- *Handball Tour 79* sous forme de labellisation : le Comité proposera un cahier des charges à respecter et offre les lots aux participants. Chaque club peut mettre en place une étape du Handball Tour 79 à la date qu'il souhaite. Pour plus d'informations, prendre contact avec Emilien LARRIERE.
- *Cœur de Hand* : nouveau projet qui vise à faire découvrir le handball et les bienfaits de la pratique sportive au cœur des villes et villages, en partenariat avec la fédération française de cardiologie. Il y aura 2 étapes de prévues en 2021 (sur la période mai-juin).
- Stages d'été 2021 : la Commission Technique en collaboration avec la Commission Service aux clubs-développement, œuvre à la mise en place de stages à Anglet et à l'étranger en juillet 2021.
- All Star Game : après le succès de l'édition 2018 et 2019, la Commission Service aux clubs-développement continuera cet événement qui aura lieu en juin 2021 et réunira un maximum d'acteurs du handball deux-sévrien dans un cadre festif et fair-play. Deux sélections (Est et Ouest) s'affronteront dans les catégories -18 ans et seniors.
- Beach Handball Tour 79 : 4 étapes seront proposées en juin 2021 avec des tournois ouverts à tous les licenciés ainsi que des actions de découverte et de promotion de l'activité Beach handball. Par ailleurs, la Commission Technique organisera une détection de joueurs et joueuses de Beach handball pour les catégories -13 à -18 ans lors de ces tournois.
- Enfin, un projet Hand Fauteuil est en cours d'élaboration avec le club de Parthenay pour une mise en pratique début 2021.





COMMISSION COMMUNICATION

Outil vidéo « au cœur des clubs »

Le travail commencé cette saison va se poursuivre la saison prochaine. C'est une opportunité pour les clubs de valoriser leur structure et leurs actions par un travail de qualité. Il suffit de prendre contact avec Lucie LAGRANGE pour réaliser cette vidéo. N'hésitez pas.

Actions reconduites

- Newsletter
- Soutien aux clubs en matière de communication (via la chargée de communication)
- Achat d'objets publicitaires

Outils supports

Le travail se poursuit pour la promotion de nos manifestations en termes de création d'affiches et de flyers, de posts réseaux sociaux, de couverture médiatique (photos et vidéos). Si les clubs ont besoin de conseils, ils peuvent contacter directement Lucie LAGRANGE en envoyant un mail via l'adresse de la communication : 6079000.com@ffhandball.net.

Procès-verbaux du Conseil d'Administration

Ils sont en ligne sur le nouveau site. Un post Facebook avertira de la mise à disposition.

Questionnaire

La commission souhaite réaliser un sondage sous forme de questionnaire simple pour évaluer la popularité du comité auprès du public (licenciés ou non-licenciés). Comment est-il perçu ? Est-ce que les actions touchent seulement nos licenciés ou au-delà ? Etc.

Sensibilisation au « Zéro déchet »

Réaliser un travail de sensibilisation des licenciés au principe du « Zéro déchet ». Plusieurs associations telles que [Zérowaste](#) proposent déjà des outils pour savoir comment s'y prendre pour notamment réaliser des manifestations en réduisant le nombre de jetables, trier correctement, trouver des alternatives aux cadeaux jetables (le sac en toile en est un exemple....), etc.

Sensibiliser également à la consommation de produits locaux et pouvoir réaliser des partenariats avec les commerçants de proximité.



En ce sens, la commission souhaite équiper les joueurs (euses) et le staff des sélections d'une gourde personnalisée.

Suite à la demande des clubs, la commission va également travailler sur une proposition de fabrication de gourdes et la possibilité de mettre en place des bornes à eau.

Trombinoscope

Avec les nouvelles élections et le nouveau site, la commission souhaite mettre en valeur l'équipe de dirigeants et de salariés en réalisant des photos professionnelles (individuelles et groupe) afin de les utiliser sur les différents supports. Lucie LAGRANGE se chargera de cette opération.

COMMISSION EQUIPEMENTS

Classement des salles

Le classement, qui constitue la reconnaissance officielle de la conformité d'une installation aux règles fédérales est une démarche incontournable préalable à la pratique du handball en compétition.

Il est attribué, sur présentation d'un dossier spécifique, par la commission nationale des statuts et de la réglementation - division Équipements.

Ce dossier est établi par le club concerné utilisateur de l'équipement, ou, en l'absence de club résident, par la ligue concernée, selon une procédure informatique adaptée.

En premier lieu, il appartient au club, en relation avec le propriétaire ou le gestionnaire de la salle, de saisir directement par la procédure informatique l'ensemble des informations relatives aux caractéristiques de l'installation. Ces informations doivent ensuite être validées par le responsable « Équipements » territorial.

La saisie de ces informations est une condition préalable obligatoire à l'établissement de la fiche de demande de classement.

Le classement est payant (cf. tarifs).

✓ **Constitution du dossier :**

1) La fiche de demande de classement préétablie à partir des informations saisies dans le système informatique fédéral, et complétée par le relevé de l'éclairage aux points indiqués et par les dimensions des zones de sécurité.

Cette fiche est transmise obligatoirement par courrier électronique à la ligue régionale concernée et, seulement pour les demandes relatives à des salles de classe 1 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de LNH, LFH et ProD2 ainsi qu'à des salles de classe 1 ou 2 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de D2 féminine sous statut VAP, à la fédération.

2) Les plans de l'installation, comprenant :

- un plan d'ensemble représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes,
- une coupe du bâtiment suivant les axes longitudinal et transversal du terrain,
- un plan de détail des vestiaires et douches,

3) le rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P 90202,

4) le rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14904 du revêtement de son devant être installé,

5) le rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité,

6) une copie de l'arrêté municipal autorisant l'ouverture du bâtiment au public.

Pour les demandes relatives à des salles de classe 1 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de LNH, LFH et ProD2 ainsi qu'à des salles de classe 1 ou 2 dans lesquelles doivent évoluer des clubs de D2 féminine sous statut VAP, ces documents sont transmis directement à la commission nationale des statuts et de la réglementation -division Équipements.

Pour les autres demandes, ces documents sont transmis à la ligue régionale concernée, qui, après vérifications, les transmet au responsable de secteur de la commission nationale des statuts et de la réglementation - division Équipements.

Dans tous les cas, ils doivent être accompagnés :

- d'une copie de la fiche de demande de classement mentionnée en 1), dûment datée et signée par le président du club (avec tampon du club),
- du rapport de visite et des propositions éventuelles du responsable « Équipements » territorial, datés et signés.

✓ **Reconduction de classement**

- Les salles de classe 1 et 2 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement tous les 5 ans,
- Les salles de classe 3 et 4 doivent faire l'objet d'une reconduction de classement lorsque des travaux importants sont réalisés dans le volume de l'aire de jeu.

Usage des colles et résines

✓ **Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau**

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

✓ **Interdiction de toutes colles et résines**

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage de toutes colles et résines :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- les deux équipes doivent jouer sans utiliser de colle ou de résine.

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-

arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

NOTES PERSONNELLES

Dotted lines for personal notes.

Club : [FAT AIRVAULT] N° : [60 79 039]

Adresse de correspondance : 14 rue de Brelucan 79600 AIRVAULT

Site :

Page Facebook : <https://www.facebook.com/unionsportiveairvault/>

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	PRAUD Madeline	06.46.75.32.60	madeline.praud68@gmail.com
Président	LAURENTIN Sabrina	06.76.94.15.03	laurentin.sabrina@icloud.com
Secrétaire	PRAUD Madeline	06.46.75.32.60	madeline.praud68@gmail.com
Trésorier	PRAUD Sophie	06.16.32.14.29	so.praud@laposte.net
Correspdt d'arbitre	LAURENTIN Stéphane	06.84.46.04.53	laurentin.stephane@hotmail.fr
Correspdt communic	PRAUD Madeline	06.46.75.32.60	madeline.praud68@gmail.com
Correspdt minihand	LAURENTIN Sabrina	06.76.94.15.03	laurentin.sabrina@icloud.com
Correspdt technique	PRAUD Madeline	06.46.75.32.60	madeline.praud68@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	S. Augustin Bordage	2 rue Pierre Laille 79600 AIRVAULT	05.49.75.32.60
- 2 -	Salle Annexe	2 rue Pierre Laille 79600 AIRVAULT	05.49.75.32.60

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [ORANGE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [VIOLET]

Club : [AVENIR BRIOUX] N° : [60 79 050]

Adresse de correspondance : place du Champ de Foire 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

Site : <http://avenir-handball-club-de-brioux.clubeo.com/>

Page Facebook : www.facebook.com/AHBCB79

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	NEUVIALLE Christophe	06.86.71.47.62	christophe.neuvialle@wanadoo.fr
Président	HAYE Thomas	06.83.54.13.00	thomas.haye0825@orange.fr
Secrétaire	FERRE Véronique	06.29.70.91.71	veronique.fevrier@orange.fr
Trésorier	CHASSIN Jérôme	06.83.12.10.64	caro.dje@orange.fr
Correspdt d'arbitre	HAYE Thomas	06.83.54.13.00	thomas.haye0825@orange.fr
Correspdt communic	NEUVIALLE Christophe	06.86.71.47.62	christophe.neuvialle@wanadoo.fr
Correspdt minihand	CHASSIN Jérôme	06.83.12.10.64	caro.dje@orange.fr
Correspdt technique	CLERC Richard	06.25.46.86.89	richard-clerc@orange.fr
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle intercommunale omnisports	rue de courteilles 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE	05.49.29.51.42
- 2 -			

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BORDEAUX] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLEU]

Club : [HBC BRESSUIRAIS] N° : [60 79 037]

Adresse de correspondance : 11 place de l'Hôtel de Ville 79300 BRESSUIRE

Site : www.hcbressuirais.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/hcbressuirais/>

Page Twitter : [#HBCBressuirais](https://twitter.com/HBCBressuirais)

Page Instagram : <https://www.instagram.com/handballclubbressuirais/>

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	GEFFARD Olivier	06.07.50.69.73	oliviergeffard33@gmail.com
Co-Présidents	BIRONNEAU Emmanuel	06.23.25.64.44	emmanuelbironneau.hcbressuire@gmail.com
	GARCIA André	06.81.61.89.26	garcia177@msn.com
Secrétaire	GEFFARD Olivier	06.07.50.69.73	oliviergeffard33@gmail.com
Trésorier	RUVAULT Anne	06.75.76.64.76	anneruault1971@gmail.com
Correspdt d'arbitre	FERCHAUD Octavien	06.28.84.49.82	octavienferchaud.hcbressuire@gmail.com
Correspdt communic	BEAUCHET Félix	06.38.26.02.28	felix.beauchet@hcbressuirais.fr
Correspdt minihand	BIRONNEAU Emmanuel	06.23.25.64.44	emmanuelbironneau.hcbressuire@gmail.com
Correspdt technique	RUVAULT Emmanuel	06.89.52.66.80	emmanuel.ruault@hcbressuirais.fr
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Alain Métayer	15 rue de Malabry 79300 BRESSUIRE	05.49.65.39.97
- 2 -	LEP Vinci	Rue du Père Martin 79300 BRESSUIRE	05.49.81.29.00

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [ROUGE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLEU]

Club : [HBC CELLES S/ BELLE MELLOIS EN POITOU] N° : [60 79 004]

Adresse de correspondance : 6 rue des Mésanges 79370 CELLES S/ BELLE

Site :

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Handball-Club-Celles-sur-Belle/382811715115439>

Page Twitter : [@HBCCELLES](https://twitter.com/HBCCELLES)

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	COLLIN Anaïs	06.71.65.31.29	6079004@ffhandball.net
Président	VIGNIER Frédéric	06.08.92.44.91	frederic.vignier@wanadoo.fr
Secrétaire	COLLIN Anaïs	06.71.65.31.29	6079004@ffhandball.net
Trésorier	MORISSET Jean-Marie	06.07.60.48.81	j.morisset@gmx.fr
Correspdt d'arbitre	BABINOT Sarah	06.42.49.70.88	famillebabinot@yahoo.com
Correspdt communic	COLLIN Anaïs	06.71.65.31.29	6079004@ffhandball.net
Correspdt minihand	COLLIN Anaïs	06.71.65.31.29	6079004@ffhandball.net
Correspdt technique	MATTIUZZO Jean-Etienne	06.21.29.43.36	je.mattiuzzo@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle Jaune	Parc de la Boissière - rue des Cèdres 79370 CELLES S/ BELLE	05.49.79.81.60
- 2 -	Salle Verte	Parc de la Boissière - rue des Cèdres 79370 CELLES S/ BELLE	05.49.79.81.60

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [ROUGE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [NOIR]

Club : [CO CERIZAY HB] N° : [60 79 005]

Adresse de correspondance : 35 rue de Longchamps 79140 CERIZAY

Site : www.coc-handball.clubeo.com

Page Facebook :

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	PEREIRA Kevin	07.71.75.93.90	kevin.pereira5@orange.fr
Président	PEREIRA Kevin	07.71.75.93.90	kevin.pereira5@orange.fr
Secrétaire	LEMPEREUR Magalie	07.80.47.42.41	jerome.lempereur6@orange.fr
Trésorier	BODIN Yohan	06.08.06.46.89	yogael2007@gmail.com
Correspdt d'arbitre	BODIN Yohan	06.08.06.46.89	yogael2007@gmail.com
Correspdt communic	BODIN Yohan	06.08.06.46.89	yogael2007@gmail.com
Correspdt minihand			
Correspdt technique	BODIN Yohan	06.08.06.46.89	yogael2007@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle Léo Lagrange	Rue Alain Mimoun 79140 CERIZAY	05.49.80.11.32
- 2 -	Salle Paul Rabouant	Rue du Gué de l'Epine 79140 CERIZAY	05.49.80.14.69

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [Bleu] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [Blanc]

Club : [HBC CHAURAY LA CRECHE] N° : [60 79 027]

Adresse de correspondance : 60 rue St Exupéry 79180 CHAURAY

Site : <http://www.handballchauraylacreche.org/>

Page Facebook : [Handball Chauray/La crèche](#)

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	FLEURY Sylvie	06.30.40.99.68	handball.chauraylacreche@gmail.com
Président	ROUGEAU Sabine	06 82 43 79 66	sabine.rougeau@orange.fr
Secrétaire	FLEURY Sylvie	06.30.40.99.68	bsfleury@aliceadsl.fr
Trésorier	FLEURY Bruno	06.85.08.91.19	bsfleury@aliceadsl.fr
Correspdt d'arbitre	PELLAN Florence	06.03.54.33.52	florence.pellan@sfr.fr
Correspdt communic	PARROT Florence	06.63.85.67.13	florence.parrot@orange.fr
Correspdt minihand	CHAYRIGUÉS Julie	06.48.34.34.04	chayrigues.julie@gmail.com
Correspdt technique			
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	S.O. de Chauray	60, rue Saint-Exupéry 79180 CHAURAY	05 49 08 20 87
- 2 -	S. Intercommunale de La Crèche	Rte de Chantoiseau 79260 LA CRECHE (Près du Collège)	05 49 05 31 25

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BLEU] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLANC]

Club : [HBC COURLAY] N° : [60 79 028]

Adresse de correspondance : 10 Puy Arnault 79440 COURLAY

Site : <http://hbcc-courlay.clubeo.com>

Page Facebook :

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail	
Correspdt	DOYEN Anita	05.49.72.29.80	6079028@ffhandball.net	
		06.07.83.42.60		
Président	LIGNER TALBOT Aurélie	06.20.73.76.59	talbotflat@orange.fr	
		05.49.72.29.80		
Secrétaire	DOYEN Anita	06.07.83.42.60	6079028@ffhandball.net	
		06.07.83.42.60		
Trésorier	DEPLANNE Angélique	06.89.89.82.21	angelique.deplanne@live.fr	
		05.49.72.29.80		
Correspdt d'arbitre	DOYEN Anita	06.07.83.42.60	anita.doyen@yahoo.fr	
		05.49.72.29.80		
Correspdt communic	DOYEN Anita	06.07.83.42.60	6079028@ffhandball.net	
		05.49.72.29.80		
Correspdt minihand	DOYEN Anita	06.07.83.42.60	6079028@ffhandball.net	
		05.49.72.29.80		
Correspdt technique				
GYMNASES	Nom	Adresse		Téléphone
- 1 -	Complexe Sportif Robert Bobin	Place du Midi 79440 COURLAY		05.49.72.34.06
- 2 -				

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BLEU] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [JAUNE]

Club : [GATINE HB] N° : [60 79 046]

Adresse de correspondance : La Mouère 79240 LE BUSSEAU

Site : <http://gatine-handball.clubeo.com/>

Page Facebook :

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail	
Correspdt	REISCH Victoria	06.65.73.96.94	reisch.victoria@orange.fr	
		06.65.73.96.94		
Président	REISCH Victoria	06.65.73.96.94	reisch.victoria@orange.fr	
		06.65.73.96.94		
Secrétaire	DECHARGE Emmanuelle	06.64.00.68.78	manue.dech@gmail.com	
		06.64.00.68.78		
Trésorier	MANCEAU Noëlle	06.63.69.20.05		
		06.63.69.20.05		
Correspdt d'arbitre	OTT Salomé	06.95.17.05.99	ott.salome@gmail.com	
		06.95.17.05.99		
Correspdt communic	REISCH Victoria	06.65.73.96.94	reisch.victoria@orange.fr	
		06.65.73.96.94		
Correspdt minihand	REISCH Victoria	06.65.73.96.94	reisch.victoria@orange.fr	
		06.65.73.96.94		
Correspdt technique				
GYMNASES	Nom	Adresse		Téléphone
- 1 -	Espace Sports	Rue du Stade 79130 SECONDIGNY		
- 2 -	Salle Omnisports	Rue des Ecoles 79450 ST AUBIN LE CLOUD		

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [NOIR] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLANC]

Club : [HBC LEZAY] N° : [60 79 014]

Adresse de correspondance : 5 bis rue St Nicolas 79120 LEZAY

Site : <http://hbc-lezay.clubeo.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Handball-Club-Lezay-1090129841009644>

Page Instagram : https://www.instagram.com/handball_club_lezay/

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	MARQUET Isabelle	06.81.90.98.09	marqueti@wanadoo.fr
Président	VERGNAULT Bertrand	06.79.64.48.57	bevea@vestas.com
Secrétaire	VARENNE Aurélie	06.77.80.41.28	oreli.varenne@hotmail.fr
Trésorier	FOUCHE Béatrice	05.16.79.90.82	pascal.fouche@sfr.fr
Correspdt d'arbitre	ROBIN Antoine	06 22 97 88 51	antoinerobin.hbclezay@gmail.com
Correspdt communic	DEGOND Marjorie	06.38.25.23.47	marjorie.degond@gmail.com
Correspdt minihand	GRIVEAU Flavien	06.14.42.36.00	flavien.griveau@outlook.fr
Correspdt technique	JUIN Benoît	06.83.47.36.05	benoit.juin@hotmail.fr
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Gymnase Lezay	Route de Melle 79120 LEZAY	05.49.29.52.35
- 2 -	Gymnase Celles	Parc de la Boissière 79370 CELLES S/ BELLE	05.49.79.81.60

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [JAUNE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [VERT]

Club : [HBC SAINT MAIXENTAIS] N° : [60 79 045]

Adresse de correspondance :

Site : <http://handsaintmaixent.free.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/HBCSM79/>

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	MOUSNIER Charles	06 71 77 80 83	charlesmousnier@hotmail.fr
Président	MOUSNIER Charles	06 71 77 80 83	charlesmousnier@hotmail.fr
Secrétaire	CLERET DE LANGAVANT Guillaume	06 78 48 12 77	guillaumedelangavant@gmail.com
Trésorier	CHARRON Carine	06 16 18 62 44	cation@sfr.fr
Correspdt d'arbitre	LOUVET David	06 83 14 06 26	david.louvet5@wanadoo.fr
Correspdt communic	CLERET DE LANGAVANT Guillaume	06 78 48 12 77	guillaumedelangavant@gmail.com
Correspdt minihand	LOUVET David	06 83 14 06 26	david.louvet5@wanadoo.fr
Correspdt technique	MOUSNIER Charles	06 71 77 80 83	charlesmousnier@hotmail.fr
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Centre sportif Cavaillès	Rue Jean Cavaillès 79400 ST-MAIXENT-L'ÉCOLE	05.49.76.10.70
- 2 -			

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [JAUNE/ROUGE] ou [NOIR/ROUGE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [JAUNE/ROUGE]

Club : [HBC MAULEON] N° : [60 79 015]

Adresse de correspondance : 6 rue Eole 79700 MAULEON

Site : <http://www.mauleon-handball.fr/>

Page Facebook : [@hbcmauleon](#)

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	MAROT Sebastien	06.03.02.09.80	seba.marot@gmail.com
Président	MAROT Sebastien	06.03.02.09.80	seba.marot@gmail.com
Secrétaire	CLEMENT Laëtitia	06.51.14.36.03	laeti79clement@gmail.com
Trésorier	JADEAU Christine	05.49.81.49.28 07.70.30.44.27	chjadeau@live.fr
Correspdt d'arbitre	MAROT Sebastien	06.03.02.09.80	seba.marot@gmail.com
Correspdt communic	TAVENEAU Andréas	06.31.22.09.91	taveneau.andreas@gmail.com
Correspdt minihand	CLEMENT Laëtitia	06.51.14.36.03	laeti79clement@gmail.com
Correspdt technique	MAROT Sebastien	06.03.02.09.80	seba.marot@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Complexe Pierre Martin	Rue du Moulin des Champs 79700 MAULEON	05.49.82.26.75
- 2 -	Complexe Sainte Anne	Rue du Frère Jacquet 79700 MAULEON	

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BLANC/NOIR] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [VERT/BLANC]

Club : [SA MONCOUTANT] N° : [60 79 016]

Adresse de correspondance : Lieu-dit La Roche 79380 ST JOUIN DE MILLY

Site : www.samhb-moncoutant.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/SAM-HANDBALL-MONCOUTANT/164146543645935?fref=ts>

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	TALBOT Isabelle	05.49.65.78.09 06.31.59.46.73	secretariat@samhb-moncoutant.fr
co-Président	AIGUILLON Corinne	05.49.72.84.87 06.83.04.19.46	corine.aiguillon@orange.fr
co-Président	SERVANT Jean-Marie	05.49.72.65.59 06.81.30.57.48	koukys@neuf.fr
Secrétaire	TALBOT Isabelle	05.49.65.78.09 06.31.59.46.73	secretariat@samhb-moncoutant.fr ou talbot.jc@orange.fr
Trésorier	LOISEAU Ludivine	06.81.06.61.09	lululoiseau@yahoo.fr
Correspdt d'arbitre	ASTIER Jérémy	06.89.10.72.82	jeremy.samhb@gmail.com
Correspdt communic	LAGRANGE Lucie	06.51.97.61.78	lucielagrange.samhbmoncoutant@gmail.com
Correspdt minihand	ASTIER Jérémy	06.89.10.72.82	jeremy.samhb@gmail.com
Correspdt technique	BIBARD Nicolas	06.52.75.09.40	bibnico@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle "La Chênaie" n°2	32 avenue du Pré Byre 79320 MONCOUTANT SUR SEVRE	05.49.72.79.32
- 2 -	Salle "La Chênaie" N°1	32 avenue du Pré Byre 79320 MONCOUTANT SUR SEVRE	05.49.72.79.32

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [ROUGE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [NOIR]

Club : [HB MOTHAIS] N° : [60 79 029]

Adresse de correspondance : La Bertaudière 79800 LA COUARDE

Site : <http://handballmothais.clubeo.com/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/HandBall-Mothais/88581931493>

Page Twitter : <https://twitter.com/handballmothais>

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	SIMON-BAUMEL Hippolyte	06.20.87.39.34	6079029@ffhandball.net
Président	SIMON-BAUMEL Hippolyte	06.20.87.39.34	hippolyto@hotmail.fr
Secrétaire	LE BRIS Elodie	06.83.50.55.22	elodie.lebris@laposte.net
Trésorier	DOUCET Amélie	06.42.66.70.35	amelie_doucet@hotmail.fr
Correspdt d'arbitre	GUERIN Pascal	06.50.14.72.42	pa.guerin@laposte.net
Correspdt communic	SIMON-BAUMEL Hippolyte	06.20.87.39.34	hippolyto@hotmail.fr
Correspdt minihand	SIMON-BAUMEL Hippolyte	06.20.87.39.34	hippolyto@hotmail.fr
Correspdt technique	CHITESCU Lou	06.58.93.16.17	chitescu.lou@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Complexe Sportif Intercommunal	Les Champs du Parc 79800 LA MOTHE SAINT HERAY	05.49.05.14.36

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [NOIR] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLANC]

Club : [NIORT HANDBALL SOUCHEEN] N° : [60 79 001]

Adresse de correspondance : 12 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT

Site : <http://www.niorthbs.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/niorthbs/>

Page Twitter : https://twitter.com/NiortHBS?ref_src=twsrc%5Etfw

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	MALLEREAU Bastien	06.27.35.65.31	6079001@ffhandball.net
Président	BOURGEOIS François	06.08.92.04.54	6079001@ffhandball.net
Secrétaire	MALLEREAU Bastien	06.27.35.65.31	6079001@ffhandball.net
Trésorier	POCHON Eric	06.80.27.33.07	6079001@ffhandball.net
Correspdt d'arbitre	BRARD Christophe	06.70.43.16.69	6079001@ffhandball.net
Correspdt communic	LUDINARD Véronique		6079001@ffhandball.net
Correspdt minihand	BOUILLET Gaëtan	06.64.78.64.43	6079001@ffhandball.net
Correspdt technique	DURAND Fabien	06.18.07.14.60 06.07.54.00.73	6079001@ffhandball.net
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle Omnisports	Rue Barra 79000 NIORT	05.49.24.31.27
- 2 -	IUFM	rue Villersexel 79000 NIORT	05.49.24.86.47
- 3 -	Salle des Sports Souché	2, rue de l'Aérodrome 79000 NIORT	05.49.33.18.44

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BLEU MARINE/ROUGE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [NOIR]

Club : [USF PAMPROUX HB] N° : [60 79 017]

Adresse de correspondance : 22 chemin des Gasses Narbonneau 79800 PAMPROUX

Site : <http://handballpamproux.clubeo.com/>

Page Facebook : https://www.facebook.com/pages/USF-Handball-Pamproux/1550500598496961?ref=aymt_homepage_panel

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	SEGUR Alain	06.62.49.40.49	alainsegur@free.fr
Président	SEGUR Alain	06.62.49.40.49	alainsegur@free.fr
Secrétaire	CUOQ Florent		florent.cuoq@orange.fr
Trésorier	NAUDIN Karine	05.49.35.61.69 06.83.22.25.12	k.drapeau@orange.fr
Correspdt d'arbitre	SEGUR Alain	06.62.49.40.49	alainsegur@free.fr
Correspdt communic	SEGUR Alain	06.62.49.40.49	alainsegur@free.fr
Correspdt minihand	SEGUR Alain	06.62.49.40.49	alainsegur@free.fr
Correspdt technique	SEGUR Alain	06.62.49.40.49	alainsegur@free.fr
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	S.O. Jean Moreau	Rue Camille Gachet 79800 PAMPROUX	05.49.76.31.19
- 2 -			

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [JAUNE ET NOIR] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [ROUGE]

Club : [SC PARTHENAY HB] N° : [60 79 018]

Adresse de correspondance : 1 rue du Petit Sanitat 79200 PARTHENAY

Site : <http://www.parthenay-handball.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/scph.fr/>

Page Instagram : <https://www.instagram.com/scphandball/>

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	FREMONT Christophe	06.80.16.23.89	scph.christophe@yahoo.com
	AUBRY Mélanie	06.79.79.80.76	melanie.aubry03@gmail.com
Président	FREMONT Christophe	06.80.16.23.89	scph.christophe@yahoo.com
	VALLOIS Jean-Christophe	06.89.71.69.16	jeanchristophe.scph@yahoo.com
Secrétaire	AUBRY Mélanie	06.79.79.80.76	melanie.aubry03@gmail.com
Trésorier	AUBRY Pauline	06.45.26.56.53	pauline.aubry03@gmail.com
Correspdt d'arbitre	AUBRY Pauline	06.45.26.56.53	pauline.aubry03@gmail.com
Correspdt communic	BOURCEREAU Laurence	06.65.47.79.01	laurence.bourcereau@gmail.com
Correspdt minihand	BOURCEREAU Laurence	06.65.47.79.01	laurence.bourcereau@gmail.com
Correspdt technique	FREMONT Christophe	06.80.16.23.89	scph.christophe@yahoo.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	S. Belfontaine	8, rue Ernest Pérochon 79200 PARTHENAY	05.49.64.11.33
- 2 -	S. des Grippeaux	Rue Pierre de Coubertin 79200 PARTHENAY	05.49.71.00.70

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [VIOLET] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLANC]

Club : [HBC PRAHECQ] N° : [60 79 019]

Adresse de correspondance : rue de l'Aumônerie 79230 PRAHECQ

Site : <http://hbc.prahecq.free.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/hbc.prahecq>

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	SEMELLIER Anne	06 33 91 10 29	anne_63@live.fr
Président	PARIS Frédéric	05 49 24 61 14 06 95 01 87 32	fredericparis79@gmail.com
Secrétaire	SEMELLIER Anne	06 33 91 10 29	anne_63@live.fr
Trésorier	GUENOLE Ganaele	09 51 19 29 92 06.50.71.87.05	yann.ganaele@free.fr
Correspdt d'arbitre	GUENOLE Yann	09 51 19 29 92 06.50.71.87.05	yann.ganaele@free.fr
Correspdt communic	GUENOLE Yann	09 51 19 29 92 06.50.71.87.05	yann.ganaele@free.fr
Correspdt minihand	GUENOLE Ganaele	09 51 19 29 92 06.50.71.87.05	yann.ganaele@free.fr
Correspdt technique	GUENOLE Ganaele	09 51 19 29 92 06.50.71.87.05	yann.ganaele@free.fr
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle Polyvalente	Rue de l'Aumonerie 79230 PRAHECQ	05.49.26.01.73
- 2 -	Salle Omnisports	Rue des Ecoles 79230 PRAHECQ	05.49.76.56.19

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [VERT] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLANC]

Club : [HB SUD DEUX-SEVRES] N° : [60 79 040]

Adresse de correspondance : MAIRIE - 5, Place René Cassin 79270 SAINT-SYMPHORIEN

Site : www.hbsud79.com

Page Facebook : <https://m.facebook.com/hbsud79/>

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom	Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	BUAILLON Philippe	05.49.09.51.39 06.82.65.00.40	philippe.buailon@orange.fr
Président	RAYNEAU Alexandre	06.82.87.54.90	arayneau@le-mauve.com
Secrétaire	FANLO-GUILLOTEAU Christel	05.49.28.21.40	secretariat.hbsud79@gmail.com
Trésorier	ETIEN Anne	06.87.82.47.32	finances.hbsud79@gmail.com
Correspdt d'arbitre	THORETON Dylan	06.25.08.16.53	arbitrage.hbsud79@gmail.com
Correspdt communic	FANLO-GUILLOTEAU Christel	05.49.28.21.40 06.61.93.65.38	secretariat.hbsud79@gmail.com
Correspdt minihand	DORDE Julien	06.70.05.62.83	manager.hbsud79@gmail.com
Correspdt technique	DORDE Julien	06.70.05.62.83	manager.hbsud79@gmail.com
GYMNASES	Nom	Adresse	Téléphone
- 1 -	Salle Omnisports	Route de Niort 79270 ST SYMPHORIEN	05.49.09.53.94
- 2 -	Salle Omnisports	Route de Chizé 79360 BEAUVOIR sur NIORT	

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BLEU] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : []

Club : [HB SUD GATINE] N° : [60 79 048]

Adresse de correspondance : 11 rue des Touches 79310 MAZIERES EN GATINE

Site :

Page Facebook : <https://www.facebook.com/hbsg79>

Page Twitter : [@HBSG79](#)

CONTACTS	Nom / Prénom		Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	TIMOTHEE Magali		06.99.76.81.82	mag.hand79@yahoo.com
Président	STHEMER Aurélien		06.78.18.18.40	rsthemer@gmail.com
Secrétaire	GAUTIER Enzo		06.65.73.96.69	enzo.gautier2000@outlook.fr
Trésorier	TIMOTHEE Magali		06.99.76.81.82	mag.hand79@yahoo.com
Correspdt d'arbitre	GUINFOLEAU Damien		06.41.16.16.94	guindam@hotmail.fr
Correspdt communic	RERSA Vicky		06.76.01.41.67	versa.vicky@gmail.com
Correspdt minihand				
Correspdt technique				
GYMNASES	Nom	Adresse		Téléphone
- 1 -	Complexe sportif	Rue du Champ Martin 79310 MAZIERES EN GATINE		05.49.63.27.75
- 2 -	Salle Omnisports	Chemin du Pré de l'Eteuf 79220 CHAMPDENIERS		05.49.25.87.38

Couleurs des maillots (Garçons) jeu N° 1 : [ROUGE/BLANC] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLEU/BLANC]

Couleurs des maillots (Filles) jeu N° 1 : [NOIR/ROSE] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLEU/BLANC]

Club : [US THOUARS HB] N° : [60 79 023]

Adresse de correspondance :

Site : <http://thouars-handball.wix.com/handball>

Page Facebook :

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom		Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	ODET Mickaël		05.49.96.78.47 06.50.44.65.66	michael.odet@neuf.fr
Co-Présidents	DELIGNE Marie-Laure		06.70.03.63.53	delignemarielaure@orange.fr
	BOIS Dominique		06.81.09.87.59	dbois1@club-internet.fr
Secrétaire	VASSEUR Barbara		05 49 67 85 68 06 88 59 04 88	barbara.vasseur@neuf.fr
Trésorier	PAPOT Michel		05.49.66.55.39 06.87.60.20.88	papot.michel@orange.fr
Correspdt d'arbitre	DELIGNE Marie-Laure		05.49.66.08.24 06.70.03.63.53	delignemarielaure@orange.fr
Correspdt communic	BOIS Dominique		05.17.32.60.20 06.81.09.87.59	dbois1@club-internet.fr
Correspdt minihand	COUPRIE Céline		05.17.32.60.20 06.11.88.80.25	celido@neuf.fr
Correspdt technique	DEMAY Thierry		06.70.34.11.51	t.demay8@laposte.net
GYMNASES	Nom	Adresse		Téléphone
- 1 -	S.O. Le Château	3, rue des Martyrs 79100 THOUARS		05.49.96.17.13
- 2 -	S.O. Jean Rostand	34, bd Jacques Ménard 79100 THOUARS		05.49.66.25.35

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [BLEU] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [JAUNE]

Club : [VAL D'EGRAY HANDBALL] N° : [60 79 043]

Adresse de correspondance : CSC Place Saint Antoine 79220 CHAMPDENIERS

Site : <http://www.valdegray-handball.org/>

Page Facebook :

Page Twitter :

CONTACTS	Nom / Prénom		Tél. Dom./Port.	E-mail
Correspdt	TEXIER Christophe		06.28.46.23.10	karine.texier79@free.fr
	BON Solène		06.66.07.31.52	bon-solene@hotmail.fr
Co-Présidents	RENAUDEAU Clément		06.11.16.29.86	clement-renaudeau@outlook.fr
	TEXIER Christophe		06.28.46.23.10	karine.texier79@free.fr
Secrétaire	BON Solène			bon-solene@hotmail.fr
			06.66.07.31.52	
Trésorier	MICHONNEAU Sandra			sandra.michonneau79@orange.fr
			06.30.07.36.39	
Correspdt d'arbitre	RENAUDEAU Clément		06.11.16.29.86	clement-renaudeau@outlook.fr
Correspdt communic	LEMAITRE Bruno			bruno.lemaitre73@free.fr
			07.70.43.44.82	
Correspdt minihand	POUSSARD Magali		05.49.04.26.09	magali.poussard@orange.fr
			06.76.99.40.02	
Correspdt technique	BAZIN Cyril		05.49.04.50.98	baz1cyril@gmail.com
			06.51.80.85.84	
GYMNASES	Nom	Adresse		Téléphone
- 1 -	Salle Omnisports	Chemin du Pré de l'Eteuf 79220 CHAMPDENIERS		05.49.25.87.38
- 2 -				

Couleurs des maillots jeu N° 1 : [ORANGE ET BLEU] - Couleurs des maillots jeu N° 2 : [BLEU ET BLANC]